

UFF ACTIONS FRANCE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2022

Myria Asset Management
GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	15
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE ».....	16
Commentaire ISR.....	25
Rapport certifié du commissaire aux comptes	26
Rapport annuel du fonds maître.....	48

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Évolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2022**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Mohamed Bennani

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR0010607838

FONDS NOURRICIER : Oui

CLASSIFICATION : Néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître « MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE » dont l'objectif de gestion est de « *rechercher la performance à long terme sans référence à un indice à travers une exposition orientée au minimum à 60% sur le marché des actions françaises « l'action du gérant vise à réaliser son objectif en sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de Gouvernance, de Responsabilité Sociale et Sociétale, et de respect de l'Environnement.*

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

Bien que nommé « Myria Actions Durables France », le fonds ne bénéficie pas du label ISR

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP est un OPCVM à gestion active (politique de gestion basée sur un « stock picking » intégral, sans aucune contrainte de secteurs autres que géographique) dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice CAC 40® (dividendes réinvestis).

L'indice CAC 40® est un indice actions établi par la société Euronext, exprimé en euros et calculé sur les cours de clôture (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de la cote française libellées en euros. Cet indice est administré par Euronext et est disponible sur le site : www.euronext.com

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité dans l'OPCVM maître MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE présenté ci-dessous et, à titre accessoire, en liquidités.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés européennes et sera investi au minimum à 75% en titres éligibles.

Les titres seront sélectionnés à la libre appréciation de l'équipe de gestion selon un processus de gestion décrit ci-après.

Myria AM applique une approche séquentielle dans la définition de l'univers investissable pour l'ensemble des fonds composant sa gamme Durable. Les fonds concernés étant investis sur des titres de l'Union Européenne et de la Suisse ou dans des compartiments plus restreints de cette zone géographique, l'univers d'investissement initial sur lequel s'appliquent les filtres extra-financiers et financiers est constitué de l'ensemble des valeurs composant l'indice STOXX Europe 600. La sélection de titres est réalisée à partir du processus de gestion suivant :

Critères extra-financiers :

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Fonds est exposé à un large éventail de risques de durabilité qui sont pris en compte par les critères identifiés au sein des piliers ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) de la méthodologie de scoring interne développée par Myria AM.

Ainsi, les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

➤ appliquer en amont un filtre d'exclusions sectorielles et normatives à l'ensemble de l'univers d'investissement afin de prendre en compte notre politique d'exclusion relative au charbon (base GCEL) et aux armes controversées (base Norges Bank).

➤ mettre en œuvre un filtre basé sur les convictions ESG

Une note ESG sur 100 est attribuée à chaque émetteur composant l'univers d'investissement. La note ESG est réalisée par un outil interne et propriétaire de notation extra financière développé à partir de données fournies par Bloomberg. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

Les piliers E(nvironnementaux), S(ociétaux et sociaux) et la G(ouvernance des entreprises) pèsent chacun 1/3 de la note ESG globale des émetteurs. A cet égard, Myria AM a préféré ne pas faire de distinction en termes de pondération entre les secteurs compte tenu que son approche est dite « Best-in-Class ». Par définition, cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant d'univers d'investissement.

Ainsi les valeurs sont catégorisées par secteur (suivant les 11 secteurs GICS), puis, au sein de chaque secteur, au moins 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tout moment écartées. La notation s'effectue à partir de 18 critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée*
- Indicateurs sociaux : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (proportion de femmes au Comex...), gestion de la chaîne d'approvisionnement*
- Indicateurs de gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, rémunération des membres du CA liée à des objectifs ESG*

Par principe, Myria AM se refuse d'investir sur des sociétés dont la note serait inférieure à 30/100. La gestion s'accorde toutefois la possibilité de réintégrer une société exclue par l'application de ces critères extra-financiers en le justifiant (introduction de valeurs en bourse dans le cadre d'un spin off). C'est donc l'approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable qui est appliquée par Myria AM. Les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille. Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance, des actions et parts d'OPC ou des émetteurs non couverts par Bloomberg) ne disposant pas d'un score ESG

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la disponibilité et la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion. Concernant les controverses, il s'agit d'un critère qualitatif et celles-ci sont évaluées en continu au gré des informations qui parviennent publiquement. Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des

événements ayant un impact pour les entreprises et seront pris en compte dans l'analyse de la société dès leur officialisation.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet <https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires>

Critères financiers :

Une fois les filtres extra-financiers appliqués sur l'univers d'investissement, un filtre de liquidité est aussi appliqué afin de s'assurer que le portefeuille ne s'expose pas à un risque de manque de liquidité.

A partir de cette étape, sur la base de l'univers investissable, l'équipe de gestion effectue une analyse en s'appuyant sur des critères financiers en deux étapes :

- dans un premier temps, une analyse quantitative des émetteurs des titres de l'univers (actions cotées sur les marchés de l'Union Européenne, ou pays européens membres de l'OCDE) en vue d'apprécier :
 - leurs fondamentaux comme notamment la croissance prospective du chiffre d'affaires et des bénéfices, leur rentabilité et le momentum de révision des estimations de bénéfices par les analystes (hausse, stabilité ou baisse) ;
 - leur valorisation relative au marché et historique ;
 - leur rendement sur dividende.
- dans un second temps, le gestionnaire évalue pour chaque émetteur de titre son potentiel de valorisation, ses perspectives de croissance, les risques attachés à son activité et la qualité de sa communication financière.

L'équipe de gestion apporte une attention particulière à la liquidité des titres en suivant les indicateurs tels que le flottant et les volumes moyens négociés.

La pondération de valeurs dans le portefeuille est déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion, en tenant compte de la composition de l'indicateur de référence sans que celle-ci ne constitue une contrainte.

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu qu'il puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères. Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prendraient en compte lesdits critères. L'alignement du compartiment avec le Règlement Taxonomie n'est ainsi pas calculé.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître « MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE ».

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque actions**

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 110% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP peut réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut investir sur des valeurs de petite capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

➤ **Risque de perte en capital**

Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque de couverture**

Il existe un risque que la stratégie de couverture du portefeuille aux différents risques des marchés actions, taux et change auquel est exposé le fonds ne soit pas optimale, entraînant une baisse potentielle de la valeur liquidative du fonds.

➤ **Risque de surexposition**

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPC pourra être en situation de surexposition sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

➤ **Risque de change**

Étant donné que le FCP peut être exposé indirectement dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en décorrélation des actifs détenus peuvent accentuer ce risque.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à

terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

Autres risques accessoires

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPC susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baisse, ainsi que la valeur liquidative.

Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC. La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8. L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE »

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions européennes avec un maximum de 110%.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne ou actifs éligibles répondant à cette réglementation. Son exposition aux actions françaises est au moins de 60%.

Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en actions européennes hors Union Européenne (Association Européenne de Libre Echange (« AELE ») + Royaume Uni) en actions, autres titres donnant accès au capital et /ou titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et être libellés en euro, en devise de pays de l'Espace Economique Européen ou en devise de pays européens membres des pays de l'OCDE.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de tous types de taille de sociétés avec une prépondérance des moyennes et grandes capitalisations, soit à partir de 500 Millions d'euros. L'exposition aux petites capitalisations (inférieure à 500 millions d'euros) sera limitée à 20% du fonds. Ils seront admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Union Européenne ou sur les marchés des pays européens membres de l'OCDE et seront libellés en euro, les autres devises ne représenteront pas plus de 50% de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

L'utilisation de ces instruments a pour unique but de rémunérer les liquidités présentes dans le fonds.

Le FCP pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Union Européenne. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils pourront relever de toutes les notations. Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de pays de l'Espace Economique Européen.

Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation.

Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 5% de son actif net en parts ou actions :

- OPCVM de droit français*
- OPCVM de droit européen*
- Fonds de fonds*
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français*
- FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étranger*

Le fonds pourra également détenir des OPC gérés par la société de gestion et avoir recours aux « trackers », OPC indiciaires cotés.

Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du FCP ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du Fonds. La part investie dans ces OPC sera analysée en transparence pour identifier la part des investissements portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

➤ **Les instruments dérivés**

Nature des marchés d'intervention

Le Fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés suivants :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage
- Autre nature

Nature des instruments utilisés

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit
- Autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage
- Autres

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment :

- *d'exposer le portefeuille aux marchés actions et/ou de taux et/ou de devises,*
- *de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux et /ou devises en cas de fluctuations subites des marchés.*

Dans le cas de l'exposition par dérivés, qui par nature sera utilisée de manière tactique donc temporaire, elle sera limitée à 5% du notionnel du portefeuille et sera analysée en transparence pour identifier le notionnel portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

Ces instruments seront négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré. Ils seront traités avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion et feront l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises.

➤ **Liquidités**

L'OPCVM pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

➤ **Les dépôts**

L'OPCVM pourra avoir recours à des dépôts dans la gestion de l'allocation d'actif du Fonds, en complément des produits de taux d'intérêt en vue d'assurer la gestion de la trésorerie de l'OPCVM dans la limite de 20% de l'actif net. Il pourra employer jusqu'à 20% de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

• Nature des opérations

Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier

Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

• Nature des interventions

Gestion de la trésorerie de l'OPCVM

Optimisation des revenus de l'OPCVM

• Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations

Obligations

Actions

Titres de créance négociables

Instruments du marché monétaire

• Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net

• Effets de levier éventuels : Néant.

• Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

• Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

CHANGEMENTS INTERVENUS

- **Pour le fonds maître « MYRIA ACTIONS DURABLES France »**

1er octobre 2021

- Suppression de la classification AMF
- Changement de stratégie d'investissement
- Introduction de commission de surperformance

6 décembre 2021

- Mise à jour des frais courant par suite de la clôture de l'exercice de septembre 2021

3 janvier 2022

- Conforme à la réglementation taxonomie

- **Pour le fonds nourricier « UFF ACTIONS FRANCE »**

1er octobre 2021

- Suppression de la classification AMF
- Changement de stratégie d'investissement

6 décembre 2021

- Mise à jour des frais courant par suite de la clôture de l'exercice de septembre 2021

3 janvier 2022

- Conforme à la réglementation taxonomie

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

3 octobre 2022

- Changement du Commissaire aux comptes Monsieur Fabien Crégut remplacé par Monsieur Mohamed Bennani

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2021.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2021, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2021 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2021 : 1 015 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 721 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 294 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 850 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 165 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Le fonds étant nourricier du FCP « MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

Frais du fonds nourricier

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	1,25 % TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)			(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 18,24 euros à 35,88 euros TTC (selon la transaction)
	La société de gestion		Néant
Commissions de surperformance		Néant	Néant

(1) Le détail des frais de l'OPCVM maître est présenté ci-dessous.

Frais du fonds maître

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux / barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	1,25% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	(1)
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 18.24 euros TTC à 35.88 euros TTC
	La société de gestion		Actions : 0,50 % TTC Obligations : Néant
Commission de surperformance		Néant	15% TTC de la performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence soit le CAC 40® (dividendes réinvestis).

(1) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM, des parts indirectes pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 30/09/2022 est de 2,84% et se décompose comme suit :

- 1,25% de frais de gestion propres au nourricier
- 1,59% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de l'actif net.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

L'OPC a opté pour la capitalisation pour l'ensemble des parts. Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

RÈGLEMENT SFTR

Au cours de l'exercice, le Fonds maître s'est conformé aux règles telles que définies dans le règlement SFTR pour le ré emploi des sommes reçues en collatéral des opérations de cessions temporaires.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA :

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« MYRIA ACTIONS DURABLES

FRANCE »

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM **OCTOBRE 2021 - SEPTEMBRE 2022**

OCTOBRE 2021

Le mois d'octobre a été le théâtre d'un violent rebond des marchés financiers, signe que les opérateurs se sont définitivement accoutumés à la pandémie de Covid-19 et que, désormais, seules les dynamiques macroéconomiques et microéconomiques comptent.

Ainsi, sur le plan macroéconomique, les banquiers centraux ont bien préparé les marchés financiers à un changement de régime des politiques monétaires. En effet, si les inflations publiées de part et d'autre de l'Atlantique sont substantiellement supérieures aux cibles des principales banques centrales, les investisseurs restent persuadés que ces dernières seront très pragmatiques lorsqu'il s'agira de ralentir progressivement le rythme des injections de liquidités déployées depuis 18 mois maintenant, voire qu'elles répondront aux attentes plutôt que de les anticiper. En conséquence, on constate une forte volatilité des niveaux absolus des taux d'intérêts, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis. En Europe notamment, les rendements commencent leur normalisation et redeviennent progressivement positifs sur la plupart des maturités, hormis en Allemagne. Aux Etats-Unis, les rendements se redressent également et le taux à deux ans s'approche du niveau de 0,50%, signe que les marchés financiers ne redoutent plus un éventuel resserrement monétaire. Ailleurs, la banque centrale d'Australie a annoncé ne plus contrôler la partie courte de la courbe, propulsant le taux à deux ans au-dessus de 0,65%. Enfin, la banque centrale du Canada a cessé ses achats d'obligations fédérales et a averti qu'elle pourrait remonter son taux directeur plus tôt que prévu, sans que les marchés d'actions s'en émeuvent outre mesure.

Sur le plan microéconomique, la saison des résultats trimestriels a commencé et vient corroborer les principales dynamiques macroéconomiques. Ainsi, dans ce contexte porteur, votre indice de référence progresse de +5,1% sur le mois, tiré par le secteur des services aux collectivités (+6,6%), de la finance (+6,2%) et de la technologie (+6%). A noter également, une nouvelle série de très bonnes publications des acteurs du luxe à l'instar de LVMH qui progresse de +9,2% sur le mois, de L'Oréal (+10,7%), ou encore d'Hermès (+14,6%) et de Moncler (+17,2%). A contrario, le secteur des services de communications recule à nouveau (-3,3%), pénalisé par la publication de résultats mitigés de Telecom Italia (-9,2%) qui avertit pour la seconde fois en 6 mois.

Au niveau du portefeuille, nous sortons d'Universal Music Group, qui vient tout juste de quitter le giron de Vivendi, dont la cotation aux Pays-Bas n'est pas pertinente avec la gestion d'un fonds France. Néanmoins, nous continuons d'apprécier fortement le secteur de l'industrie musicale, et profitons donc de cette sortie pour nous renforcer au capital de Believe, la licorne française récemment introduite en bourse. Nous faisons par ailleurs un aller-retour sur le Groupe Seb, dont le titre avait été introduit en début de mois pour des raisons de valorisation faible et qui s'envole de plus de 14% suite au relèvement de ses objectifs de croissance lors de la publication de ses résultats du troisième trimestre.

NOVEMBRE 2021

Le mois de novembre aura été très volatil avec deux périodes bien distinctes. La première jusqu'au 25 novembre avec la poursuite du rebond initié au cours du mois d'octobre et des indices qui volaient de record en record. En effet, jusqu'à cette date, les investisseurs avaient pris le parti de penser que l'inflation, même si elle restait élevée, était finalement un signe de vigueur de la reprise économique. Le prix du pétrole commençait d'ailleurs à refluer vers les 80\$ le baril, indiquant que les interventions politiques étaient temporairement suivies d'effets. De plus, la puissance de la reprise était corroborée par des chiffres d'activité extrêmement encourageants publiés de part et d'autre de l'Atlantique.

Notamment, les Etats-Unis affichaient une telle robustesse économique (taux de chômage en amélioration constante, nombre de création d'emploi, résultats des entreprises) que la Réserve fédérale américaine a pu se payer le luxe d'annoncer un ralentissement de son programme d'assouplissement quantitatif et d'en prévoir l'extinction d'ici à la mi-2022, sans faire dérailler pour autant les marchés financiers. Ainsi, jusqu'au 25 novembre, tout était en place pour assister à un rallye de fin d'année qui aurait été le point d'orgue d'une année historique.

La deuxième, moins euphorique, avec la découverte d'un nouveau variant de la Covid-19, le treizième baptisé Omicron qui a remis le feu aux poudres. Entre la préconisation d'une troisième dose de vaccin annoncée le matin même pour l'ensemble des adultes en France, les déclarations contradictoires tantôt rassurantes, tantôt anxiogènes des laboratoires pharmaceutiques Pfizer, BioNtech et Moderna, et les avis tout aussi fluctuants de l'OMS, les marchés européens ont connu leur pire journée de l'année ce vendredi 26 novembre, alors même que la faiblesse des échanges en ce lendemain de Thanksgiving amplifiait l'ampleur de la baisse.

Ainsi, sur le mois, toutes les bourses européennes baissent entre 1,5% et plus de 4%. En toute logique, les secteurs dits défensifs sont à l'honneur avec le secteur de la distribution alimentaire, des télécommunications et de l'immobilier en progression de respectivement +6,5%, +3,5% et +1,3%. A contrario les secteurs des services aux consommateurs, de l'énergie et de la finance baissent fortement, respectivement de -15,5%, -5,7% et -5,5% directement touchés par l'environnement sanitaire à nouveau incertain. A noter également le prix du baril de Brent de la mer du nord qui dévisse sur le mois (-16.4%).

Au niveau du portefeuille, après le parcours pour le moins chaotique de Worldline, nous nous renforçons dans les cours. En effet, même si nous ne nions pas que la concurrence est forte, nous restons persuadés que la cession de la division des terminaux de paiement se fera dans un avenir plus ou moins proche permettant au groupe de reprendre sa stratégie de consolidation de l'industrie du paiement. Par ailleurs, le cœur du métier regorge de potentiel tant au niveau de la croissance que de la rentabilité. Du côté des ventes, nous prenons quelques profits sur Faurecia, juste avant leur deuxième avertissement et l'effondrement du cours.

Enfin, nous prenons aussi quelques profits sur Hermès dont le cours a fortement réagi à la hausse sur des rumeurs, qui se sont avérées justes, d'intégration du prestigieux indice Euro Stoxx 50.

DECEMBRE 2021

Le mois de décembre 2021 s'achève sur une note largement positive puisque la plupart des indices actions des pays développés terminent au plus haut ou à quelques encablures de leur record respectif. Comme à l'accoutumé désormais, les marchés ont fortement rebondi et très rapidement après que les premières études sur le variant Omicron ont démontré que si elle était plus contagieuse, cette version du CoronaVirus était également moins létale que les précédentes. Ainsi, malgré des courbes de contamination à l'allure exponentielle, les hôpitaux, s'ils sont sous tension, ne sont pas submergés par le nombre de patients en réanimation, comme c'était le cas lors du premier confinement en mars 2020. Sur le plan macro-économique, le marché a considéré l'ensemble des statistiques publiées comme de bonnes nouvelles. Ainsi, les chiffres d'inflation américaine culminant à 6,8% en novembre ont été relativisés par un marché de l'emploi extrêmement dynamique et un taux de chômage américain qui se rapproche très rapidement de son niveau pré-Covid 19.

En Europe également, la Banque centrale européenne est parvenue à contenter les marchés en confirmant la fin de son programme d'achat d'actifs d'urgence dû à la pandémie, le PEPP, en mars prochain, tout en mettant en place des mesures de financement adéquates pour les pays les moins bien notés de la Zone euro à partir d'avril.

Le portefeuille a réussi à accompagner la hausse de plus de 6% de son indice de référence sur le mois grâce à son exposition sectorielle bien équilibrée. Sur la construction du portefeuille, nous maintenons ce positionnement avec une légère surpondération de la partie financière du fonds à travers les banques et les services financiers en particulier. Le seul mouvement notable que nous avons fait sur la période est d'initier une position sur le titre Carrefour qui se trouve à un moment particulier de son histoire. Le groupe devrait bénéficier de vents porteurs tant externes (avec une inflation qui si elle reste raisonnable devrait lui permettre de passer des hausses de prix qui pourraient être bénéfiques pour ses marges) et

internes avec l'application d'un plan d'amélioration de la rentabilité de l'activité des hypermarchés en France en particulier.

JANVIER 2022

Le mois de janvier 2022 a été victime du retour de la volatilité, dû une fois encore en grande partie aux chiffres de l'inflation américaine. En effet, alors qu'il y a six mois encore, la hausse de l'inflation était perçue comme temporaire, les dernières publications montrent que les prix à la consommation connaissent une envolée jamais vue depuis 40 ans. Les marchés redoutent désormais que l'économie ne tombe dans un cercle vicieux qui se traduirait par des effets de second tour sur les salaires, ce qui mécaniquement engendrerait de l'inflation. Aussi, lors de sa dernière réunion de politique monétaire, la Réserve fédérale américaine a précisé son action pour 2022. Elle a donc prévenu qu'une normalisation des conditions monétaires était à prévoir, notamment par le biais d'au moins trois hausses de son taux directeur, et ce dès mars prochain. De surcroît, elle a également indiqué que le moment était venu de viser une réduction de la taille de son bilan, au travers d'une action de quantitative tightening (QT). Celle-ci devrait donc débiter avant que le cycle de remontée des taux d'intérêt ne soit achevé, soit également en 2022.

La Banque centrale américaine a une fenêtre de tir idéale en ce début d'année pour reconstituer ses marges de manœuvre. Le chômage est en effet au plus bas, avec un excédent de 3,7 millions d'offres d'emploi par rapport aux chômeurs en recherche active, et la croissance économique devrait être substantiellement au-dessus de son potentiel cette année. Ainsi, la Réserve fédérale a tout le loisir de se concentrer sur la stabilité des prix et de mettre en place des mesures fortes avant les élections de mi-mandat.

Dans ce contexte, les actions ont très mal démarré l'année, avec des disparités sectorielles et géographiques très importantes. Aucune place n'échappe à ce phénomène avec une baisse de 9% du Nasdaq, de 19% pour le bitcoin et de 2,2% pour votre indice. Néanmoins, la forte rotation sectorielle des premières semaines du mois a laissé quelques traces en Europe avec une surperformance notable de l'énergie (+13%) et des financières (banques +7,4% et assurances +5,2%). Sans surprise, la technologie a souffert de prises de bénéfices (-12,7%). Enfin, à l'exception notable des télécoms (+3,8%), les secteurs défensifs finissent tous dans le rouge.

Au niveau du portefeuille, nous arbitrons une partie du conglomerat du luxe LVMH sur un autre géant français du luxe Kering dont la récente baisse offre une opportunité d'achat intéressante. Nous intégrons par ailleurs l'aciériste Arcelor Mittal, leader sur son marché, dont le profil offre une excellente génération de trésorerie et un potentiel de retour à l'actionnaire important. Enfin, nous nous renforçons sur le groupe de services aux collectivités Veolia, qui vient tout juste de finaliser le rachat de son concurrent Suez, ce qui devrait lui permettre d'accroître encore davantage son exposition aux métiers porteur de l'environnement.

Au niveau des ventes, nous sortons totalement d'Elis, dont le potentiel de hausse nous semble épuisé. Nous réduisons par ailleurs notre exposition au titre Alstom et matérialisons quelques gains sur Unibail-Rodamco-Westfield.

FEVRIER 2022

Le mois de février aura été marqué par la transformation en guerre du conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. En effet, en dépit des discussions engagées avec les Etats-Unis et l'UE, la Russie a décidé de concrétiser ses menaces en envahissant l'Ukraine. Cette opération militaire a eu pour conséquence de créer un choc politique et financier mondial, les occidentaux, notamment européens, étant écartelés entre la dénonciation de l'impérialisme russe et leur volonté de préserver leur accès aux matières premières telles que le gaz et le blé. Pour le moment, la solidarité à l'égard de l'Ukraine se traduit par la mise en place de sanctions économiques plus ou moins dures (exclusion de certaines banques russes de Swift, gels des avoirs financiers de personnalités russes, fermeture des espaces aériens...), visant à étrangler la Russie. Sur le plan financier, ces tensions géopolitiques ont largement rebattu les cartes sur les marchés. Alors que depuis le début de l'année, les actions européennes avaient enfin le vent en poupe, le conflit russo-ukrainien a stoppé net leur avancée : en février, l'Eurostoxx 50 recule ainsi de 6%, et le CAC 40 de près de 5%. De plus, après un mois de janvier faste pour les

banques européennes, ce sont sans surprise ces dernières qui ont subi les foudres des opérateurs, compte tenu de leurs expositions à l'est de l'Europe, en perdant près de 12% en février.

Cette guerre a par ailleurs complètement changé les anticipations des investisseurs quant aux actions des banquiers centraux. C'est ainsi qu'en quelques jours, le rendement du 10 ans américain qui avait culminé à 2.045% le 23 février, a reflué violemment pour s'établir autour des 1.827% en fin de mois. Ces mouvements erratiques prouvent que le marché ne croit plus en la possibilité pour les banquiers centraux d'implémenter leur programme de normalisation des taux d'intérêt, tel qu'envisagé il y a quelques semaines, dans le contexte actuel.

Au milieu de ce capharnaüm, on en oublierait presque les publications des résultats annuels des sociétés avec 58% des entreprises du Stoxx 600 qui ont publié et 63% de ces publications qui ont affiché des résultats au-dessus des attentes. Mais le marché a vite détourné son regard pour se focaliser sur la crise Ukrainienne. En conséquence, le tableau des performances en fin de mois fait ressortir des disparités sectorielles importante avec d'un côté une nette sous performance des segments value/cycliques comme la finance (-8.1%) et l'automobile (-4.9%) et de l'autre une nette surperformance des segments plus défensifs comme les services aux collectivités (1.8%) et la santé (+0.5%). Plus largement, sur le mois, l'ensemble des valeurs avec une exposition russe ont sous-performé.

Au niveau du portefeuille, nous sortons totalement de Carrefour dont la prime spéculative sur fond de rapprochement avec Auchan nous semble limitée alors que s'ouvre la campagne des élections présidentielles en France. Nous sortons par ailleurs du métallurgiste Arcelor Mittal et de la banque française Société Générale qui ont une exposition directe à la Russie ou à l'Ukraine. Nous neutralisons en outre, la veille de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, notre exposition au secteur de l'énergie en nous renforçant sur TotalEnergies et sur Eni. Finalement, nous profitons de l'annonce de la cession des terminaux de paiement par Worldline ainsi que de la publication de bons résultats pour nous renforcer sur la société.

MARS 2022

Le mois de mars a été marqué par une actualité intense provoquant de violentes secousses sur l'ensemble des marchés actions et taux. L'évolution de la guerre entre la Russie et l'Ukraine aura bien sûr représenté la plus grande partie des préoccupations des opérateurs. Alors que le Président russe avait parié d'une guerre-éclair, la résistance acharnée des Ukrainiens a invalidé la stratégie du Kremlin, ce qui a entraîné une chute du rouble à des niveaux abyssaux. Ainsi, tout au long du mois, la Russie a été mise au ban des nations et les sanctions économiques prononcées à son égard sont allées crescendo. Néanmoins, la Russie possède une pièce maîtresse sur le front économique dans la partie d'échecs diplomatique qu'elle dispute avec les membres de l'Otan, c'est la dépendance des européens à son gaz, Allemagne en tête.

Ce conflit a déjà entraîné des répercussions très nettes sur l'inflation, avec des niveaux records sur un an publiés en février, que ce soit aux Etats-Unis avec la plus forte hausse depuis 1982 à +7.9% ou encore en Europe à +5.9%. Pourtant, l'issue de la réunion de la Réserve fédérale américaine du 16 mars dernier avait été plutôt bien accueillie. La hausse de 25 bps du taux directeur américain avait été vue comme le signal que la FED restera plutôt accommodante. Mais, les jours suivants la conférence de presse habituelle, les membres du FOMC ont commencé à hausser le ton dans les médias, signalant qu'une ou plusieurs hausses de taux de 50 bps pourraient intervenir lors des prochains comités pour juguler une inflation de plus en plus forte. Conséquence de ces interventions, la courbe des taux américains s'est massivement déformée pour devenir quasiment plate voire inversée. Et le taux de rendement du 2 ans, très dépendant des anticipations du marché a monté dans l'intervalle de plus de 100 bps. Enfin, du côté des pays émergents, les actions chinoises ont commencé par dévisser de plus de 30% avant de se reprendre sous l'action des autorités, gouvernement comme Banque Centrale, qui ont adopté un discours beaucoup plus conciliant vis-à-vis des géants de la technologie cotés sur les marchés étrangers.

Du côté des secteurs, dans un scénario de fortes tensions sur les prix des matières premières, le secteur de la santé (+5,5%) est à l'honneur affichant la meilleure performance, suivi de près par celui de l'énergie (+5%) porté par un prix du baril qui gagne 15% sur le mois. En bas de tableau, on retrouve la consommation discrétionnaire (-6,2%) pénalisée par les chiffres records de l'inflation ainsi que par

la baisse de la confiance des consommateurs. Par ailleurs, on ne compte plus les sociétés américaines ou européennes qui se sont désengagées de la Russie face au conflit. Enfin, la Commission européenne a proposé courant mars son plan « REPowerEU » afin d'abaïsser la dépendance de l'Europe à l'énergie russe bien avant 2030.

Au niveau du portefeuille, dans ce contexte très incertain, nous profitons du rebond du marché pour réduire quelques positions. Nous sortons par ailleurs du spécialiste français de la distribution de musique et de l'accompagnement d'artistes, le groupe Believe, qui réalise près de 9% de son chiffre d'affaires en Russie. Nous introduisons en remplacement un major du streaming musical et récemment détaché du géant des médias Vivendi, le groupe UMG. Nous sortons enfin de l'équipementier français Faurecia, qui affiche une valorisation attractive, mais dont les perspectives se sont profondément dégradées depuis le début du conflit en Ukraine.

AVRIL 2022

En avril, les marchés financiers ont été pris en étau par la guerre russe en Ukraine et par le changement des indications prospectives des banquiers centraux. Tout d'abord, sur le front du conflit aux portes de l'Europe, force est de constater que Vladimir Poutine s'est mis la quasi-totalité des nations à dos. Et les chiffres macro-économiques publiés en fin de mois commencent à démontrer l'ampleur des conséquences de cette invasion. Ainsi, si la croissance trimestrielle française est ressortie nulle pour le premier trimestre de l'année, les Etats-Unis ont vu leur Produit Intérieur Brut reculer de 1,4% en rythme annualisé, du fait d'un accroissement du déficit extérieur et d'un écoulement des stocks plus important que prévu, signe que les pénuries ne sont pas en voie de se résorber.

Mais ce sont, sans nul doute, les chiffres de l'inflation qui ont entraîné les conséquences les plus néfastes sur les marchés financiers. Ainsi, aux Etats-Unis, l'inflation publiée s'est affichée à 8,5% sur un an glissant, tandis que l'inflation cœur, c'est-à-dire sans les éléments volatils comme l'énergie et l'alimentation, s'établissait à 6,5%, s'éloignant toujours plus de la cible de la Réserve fédérale américaine. En Europe, la flambée des prix à laquelle on assiste est moindre, puisque l'inflation publiée et l'inflation cœur sont ressorties respectivement à 7,5% et 3,5%, bénéficiant des différentes mesures gouvernementales et autres boucliers tarifaires.

Du fait des niveaux d'inflation, les discours des banquiers centraux ont mis énormément de pression sur les marchés. Ainsi, alors que la Réserve fédérale américaine avait depuis des années accoutumé les marchés à des hausses de taux de 25 bps, ce sont désormais des hausses de 50 voire 75 bps qui sont évoquées par Jérôme Powell et les gouverneurs des banques régionales. En Europe, Christine Lagarde, elle aussi, a dû infléchir son discours et n'hésite plus à parler de sortir de la politique de taux négatifs mise en place par son prédécesseur. Par conséquent, le mois écoulé a été globalement dramatique pour les valeurs technologiques (le Nasdaq a perdu plus de 13% en avril, sa pire performance mensuelle depuis octobre 2008), pénalisées par la normalisation des taux d'intérêt et par l'appréciation des résultats du premier trimestre. Néanmoins, les performances réalisées par les grands indices boursiers sont plus contrastées. En effet, si l'ensemble des valeurs américaines perd près de 9% en dollar, les marchés européens ne perdent que 2% sur le mois. Dans le même temps, l'avance des Etats-Unis dans la course à la normalisation des taux pour combattre l'inflation propulse le dollar à des sommets, le billet vert s'appréciant de quelque 5% sur le mois face à l'euro. Rappelons enfin, que la Chine continue sa politique « 0 covid », au grand dam des économistes qui s'inquiètent des conséquences sur la croissance de l'économie mondiale.

Dans ce contexte compliqué, nous observons une rotation sectorielle en faveur des secteurs défensifs et au détriment des secteurs cycliques. Ainsi, la consommation de base (+3,9%), perçu comme un secteur refuge, surperforme. Le secteur de l'énergie (+3,5%) lui continue de profiter de la hausse des prix du pétrole alors que l'OPEP a affirmé qu'elle ne pourra pas compenser l'offre de matières premières russes malgré les efforts pour augmenter la production dans plusieurs pays. Enfin, le secteur des services aux collectivités (+1,9%) profite de l'annonce d'un embargo sur le charbon russe qui a provoqué une hausse du prix du charbon de +26,1% sur le mois. En bas de tableau, on retrouve la technologie (-6,9%), l'immobilier (-5,7%) et la finance (-4,1%) qui plient sous la pression des taux. Enfin, à ce stade, les publications ont plutôt constitué un motif de satisfaction. Sur le Stoxx 600, 40% des sociétés ont publié leurs chiffres et 66% ont battu les attentes de résultats. Par ailleurs, beaucoup

de sociétés ont confirmé leur capacité à faire passer des hausses de prix, ce qui continue d'alimenter la croissance des BPA attendue, pour 2022, en hausse de +11,6% (vs +9,7% en mars).

MAI 2022

Au cours du mois de mai, les marchés financiers ont une nouvelle fois été victimes d'une grande volatilité, ployant sous l'effet de l'actualité macroéconomique, géopolitique et micro-économique.

Sur le front macro-économique, on retiendra surtout les nombreuses interventions des banquiers centraux qui vont toutes dans le même sens. En Europe, un certain nombre de gouverneurs de la BCE ont pris la parole pour préparer les marchés à une amorce de normalisation des taux d'intérêt beaucoup plus rapide que prévu. En effet, la vigueur de l'inflation pourrait conduire l'institution de Francfort à sortir de la politique de taux négatifs dès juillet prochain. Au Royaume-Uni, la Bank of England, qui a remonté son taux directeur d'un quart de point, a doué les ardeurs des marchés financiers en prévoyant une récession économique en 2023. Enfin aux Etats-Unis, la Réserve fédérale américaine a accéléré le resserrement des conditions monétaires en remontant son taux directeur d'un demi-point, pour la première fois depuis le début du 21^{ème} siècle. Néanmoins, les turbulences causées par ces actions concertées contre l'inflation ont été soudainement calmées par la publication des minutes de la réunion de la FED, le 25 mai, à la veille du week-end de l'Ascension, semblant écarter pour le moment des futures hausses de taux de l'ordre de plus d'un demi-point.

Sur le front géopolitique, plus personne ne croit à une résolution rapide du conflit russo-ukrainien. Ainsi, les européens ont voté à la quasi-unanimité de nouveaux trains de sanctions contre la Russie. Mais c'est également la gestion de la crise sanitaire en Chine, avec une politique Zéro-COVID qui montre ses limites pourtant évidentes, qui a amplifié les mouvements de marché. Néanmoins, le déconfinement de Shanghai prévu le 1^{er} juin a insufflé un certain soulagement, ce qui a permis aux actions chinoises de se reprendre lors de la dernière semaine du mois de mai.

Sur le front micro-économique enfin, les révisions des prévisions des entreprises ont souvent entraîné des conséquences dramatiques notamment sur les valeurs technologiques américaines.

Ainsi, sur le mois, les marchés affichent des performances disparates, selon les zones géographiques et les secteurs. En Europe, l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 mettent fin à une série de 4 mois consécutifs de baisse pour afficher des performances positives, tirées par les secteurs bancaire (+8.4%) et pétrolier (+11.9%). A contrario, outre-Atlantique, le Nasdaq perd à nouveau plus 2%.

Au niveau du fonds, nous nous renforçons sur le géant de l'agroalimentaire Danone, soutenu par un attrait spéculatif sur la rotation de 10% de son portefeuille depuis la présentation de sa journée investisseurs début mars. De plus, la multinationale devrait tirer son épingle du jeu et sortir renforcée de la crise que traverse actuellement les Etats-Unis sur le lait infantile, segment, rappelons-le, très profitable pour le groupe. Nous renforçons par ailleurs notre exposition au pneumaticien Michelin qui a annoncé au cours du mois une division par 4 de son cours de bourse, opération délivrant au marché un fort signal de confiance en l'avenir et donc généralement bien perçu par les investisseurs. Enfin, nous cérons les titres EuroAPI que nous avons reçu en début de mois conséquence de sa scission par le groupe pharmaceutique Sanofi.

JUIN 2022

Décidément, les mois se suivent et se ressemblent et juin n'a pas fait exception à la règle en vigueur depuis le début de l'année. Ainsi, la plupart des marchés financiers, qu'ils soient obligataires, actions ou crypto ont encore amplifié leur correction.

Sur le front macro-économique, les marchés financiers sont passés de la peur de l'inflation à la peur de la récession. Ce glissement sémantique, qui couvait depuis plusieurs mois sous l'effet des pénuries touchant, parmi d'autres, les secteurs technologique, industriel et alimentaire, et du conflit russo-ukrainien, a été provoqué par la hausse surprise de 75 points de base du taux directeur de la Réserve fédérale américaine le 15 juin dernier. Cette mesure inédite depuis plusieurs décennies a jeté un certain froid sur les marchés financiers qui commencent à croire que la banque centrale américaine aura de plus de plus de mal à lutter efficacement contre une inflation en grande partie exogène tout en pilotant un atterrissage en douceur de l'économie. En effet, elle estime désormais à 80% la probabilité d'une récession aux US.

Auparavant, lors de la dernière réunion de la Banque Centrale Européenne, Christine Lagarde avait reconnu travailler sur une première hausse du taux directeur de 0,25% en juillet et envisager jusqu'à 0,50% de remontée en septembre prochain, signe que l'environnement de taux négatif est désormais derrière nous. Depuis lors, les chiffres d'inflation publiés dans la zone euro ne sont pas plus rassurants : plus de 10% en Espagne et presque 6% en France, qui va d'ailleurs débloquer 50 milliards d'euros pour lutter contre le phénomène. Seule l'Allemagne a publié une inflation légèrement moindre que le mois précédent à 7.6%.

Dans cette ambiance morose, les différentes enquêtes de confiance des consommateurs sont toutes orientées à la baisse, certaines reflétant un pessimisme très fort, ce qui n'est pas de bon augure pour la croissance future. En effet, la consommation compte pour près de 70% dans la constitution du PIB des économies développées.

Du côté des marchés actions européens, les performances sont difficiles sur le mois, avec des baisses de l'ordre de 8% pour l'Eurostoxx 50 et le CAC 40. Ainsi, tous les secteurs sont à la peine en juin. En premier lieu, le secteur de l'immobilier (-18.9%), très lourdement impacté par la forte hausse de l'inflation et des taux d'intérêt. Vient ensuite, le secteur des matériaux de base, (-15.9%), lui aussi très pénalisé par un cycle qui se dégrade et des craintes de récession. C'est pourquoi, face aux incertitudes actuelles qui pèsent fortement sur la visibilité du reste de l'année, les secteurs de la consommation de base et de la santé jouent à plein leur rôle défensif affichant des replis modestes respectivement de -1.5% et -2.9% sur le mois.

Au niveau du portefeuille, nous restons finalement assez attentistes sur le mois. Nous réalisons simplement un arbitrage, au sein des pétrolières, du géant des hydrocarbures italien Eni, qui n'avait d'ailleurs pas vraiment sa place dans un fonds France, au profit du géant Français TotalEnergies, qui bénéficie actuellement d'un meilleur momentum.

JUILLET 2022

Le mois de juillet a marqué un coup d'arrêt net à la baisse des marchés financiers, qui ont par conséquent fortement rebondi, certains effaçant même les performances catastrophiques du mois de juin. Pour autant, la volatilité a encore été très élevée, notamment lors de la première quinzaine de juillet.

Sur le front politique, l'Italie est revenue sur le devant de la scène européenne. La coalition de Mario Draghi a en effet volé en éclat sous les coups de boutoir du Mouvement 5 étoiles et le contraignant à présenter sa démission au Président Mattarella. Même si ce dernier l'a refusée, c'est le Parlement qui a eu le dernier mot, les membres ne votant pas la confiance au désormais ancien Premier Ministre italien. De nouvelles élections sont d'ores et déjà programmées le 25 septembre prochain. Au Royaume-Uni également, Boris Johnson a été contraint à la démission, la pression des différentes affaires ayant conduit la plupart de ses ministres à claquer la porte du gouvernement.

Par ailleurs, la pression de Vladimir Poutine sur les pays européens s'est encore accrue via la limitation drastique des exportations de gaz. Pour le moment, le robinet n'est pas tout à fait coupé, le gazoduc Nord Stream 1 fonctionnant à seulement 20% de ses capacités, les Russes prétextant des problèmes de maintenance sur les turbines.

Dans cette ambiance chargée, la réunion de la Banque centrale européenne qui s'est tenue le 21 juillet a permis aux intervenants d'être rassurés sur plusieurs points. Tout d'abord, Mme Lagarde a convaincu sur le nouvel outil anti-fragmentation élaboré par ses services, notamment pour empêcher que les taux de rendement des emprunts d'Etat italien ne dérive trop à la hausse. Ensuite, la sortie de la politique de taux négatif, par la remontée du taux directeur de 50 points de base a finalement contribué à rassurer les marchés sur la volonté de l'institution de Francfort de lutter à la fois contre une inflation désormais galopante sans toutefois trop pénaliser une croissance désormais atone sur le Vieux Continent.

Paradoxalement, ce qui a rassuré les marchés, c'est le fait que les Etats-Unis soient officiellement en récession, alors que la normalisation des taux d'intérêt voulue par la Réserve fédérale américaine est toujours en cours. Les opérateurs misent sur le fait que compte tenu de l'arrêt actuel de l'économie, la Banque centrale n'aura pas besoin d'aller trop loin dans la remontée de son taux directeur et qu'elle pourra même être forcée à entamer un cycle inverse dès l'année prochaine.

Nous avons continué de renforcer l'aspect défensif du portefeuille en attendant que la dégradation économique et que la hausse de l'inflation se stabilisent. Ainsi, nous réduits des positions sur des titres tels que ArcelorMittal, Publicis ou Worldline ou encore les financières, pour renforcer des titres comme Vinci, Air Liquide, Safran, Orange ou Danone. Sur la période, le portefeuille s'est particulièrement bien tenu.

AOÛT 2022

Le mois d'août 2022 s'est distingué par une actualité géopolitique et économique très chargée qui a marqué le retour d'une hausse de la volatilité des marchés financiers. Finalement, ce sont les données macroéconomiques qui ont réellement animé les marchés, alors que la plupart des investisseurs étaient en vacances. Il est vrai que la première quinzaine a été encourageante sur de nombreux indicateurs, notamment aux Etats-Unis. Alors que la première puissance mondiale est officiellement en récession, du fait de deux trimestres consécutifs de croissance négative, l'économie américaine a montré des signes de résilience impressionnants. Ainsi, les créations nettes d'emploi sont ressorties en forte hausse, avec plus d'un demi-million de postes créés au mois de juillet, le taux de chômage s'est affiché à un plus bas historique à 3.5% de la population, et même l'inflation a commencé de décélérer s'affichant à +8.7% en glissement annuel contre +9.1% au mois de juin. En conséquence, les opérateurs ont fait le pari que la Réserve fédérale américaine allait probablement ralentir le rythme de hausses de son taux directeur. Las ! Lors du traditionnel Symposium de Jackson Hole, Jerome Powell, dans sa courte intervention du 26 août, a douché les espoirs des places financières en affirmant que la Banque centrale américaine devrait certainement devenir restrictive dans sa politique monétaire afin de calmer la vigueur de l'inflation. Aussi, depuis lors, les marchés ont entamé un nouveau cycle de baisse violente, précipitant les performances mensuelles en territoire négatif. Enfin, le 31 août, ont été divulgués les chiffres d'inflation dans les pays de la zone euro : si l'inflation française a été moins forte que prévu à 6,5% sur un an, celle de la zone euro dans son ensemble a bondi de plus de 9% sur la même période, ce qui devrait contraindre la Banque centrale européenne à durcir son action et probablement remonter son taux directeur de 50, voire 75 bps lors du Conseil des Gouverneurs de septembre prochain.

En synthèse, les indices européens finissent donc logiquement le mois en berne, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 reculant tous deux de plus de 5%. Outre-Atlantique, le SP500 et le Nasdaq finissent également dans le rouge cédant plus de 4%.

Dans ce contexte, sur le portefeuille, nous avons confirmé notre gestion prudente prévalant depuis la fin du mois de février en continuant d'alléger certaines positions tout en maintenant notre exposition aux secteurs les plus sensibles à la remontée des taux, en particulier l'assurance à travers Axa.

SEPTEMBRE 2022

2022 est décidément une « Annus Horribilis », pour reprendre la célèbre expression de la Reine d'Angleterre, décédée le 8 septembre dernier. Et le mois de septembre ne fait que confirmer cette impression de krach boursier que nous vivons depuis le début de l'année.

Sur le plan politique, ce n'est pas l'accession au trône du Roi Charles III qui a retenu l'attention des intervenants, mais plutôt le remplacement de Boris Johnson par Liz Truss. Cette dernière, afin de contenir l'inflation des prix de l'énergie, a annoncé un plan de mesures fiscales combinant à la fois un prix plafond sur l'énergie et des baisses d'impôts massives, notamment pour les plus riches contribuables, s'élevant au total à 150 milliards de livres sterling financés par la dette. Ainsi, de manière simultanée, les marchés financiers ont défié la nouvelle Première Ministre, précipitant la Livre à un plus bas historique contre le dollar et envoyant le rendement de l'emprunt à 30 ans aux alentours des 5% annuels, forçant la Banque d'Angleterre à remettre au goût du jour les achats d'obligations pour éteindre l'incendie. Ailleurs en Europe, les Italiens ont décidé de confier leur avenir à la coalition des droites extrêmes emmenée par Georgia Meloni, dirigeante du parti postfasciste Fratelli d'Italia. Alors qu'on pouvait redouter un test grandeur nature des nouvelles mesures anti-fragmentation élaborée par la Banque centrale européenne, cette dernière n'a pas eu besoin de les mettre en œuvre pour le moment. Sur le plan macro-économique, ce sont toujours les publications analysées par le prisme de l'inflation constatée et future qui font et défont les marchés. Celle-ci est d'ailleurs toujours en hausse en Europe et a même franchi la barre des 10% en septembre, ce qui devrait contraindre la Banque centrale européenne à poursuivre son cycle de hausse des taux plus longtemps qu'anticipé. En

conséquence, l'évolution des taux et des devises a été particulièrement forte et explique en partie les évolutions boursières du mois. On notera que les taux 10 ans ont gagné 64bps aux Etats-Unis, 129bps au Royaume-Uni et 56bps en Allemagne. Sans surprise donc, les marchés actions ont connu un mois de septembre exécrable, le Stoxx 600 terminant en baisse de -6,6%. Ainsi, les secteurs largement endettés et à duration longue ont été significativement impactés par la hausse des taux, en témoigne les performances désastreuses de l'Immobilier (-17.3%), des services de communication (-11.0%) et des services aux collectivités (-9.1%). Au niveau du portefeuille, face à cette volatilité accrue, nous sommes restés plutôt attentistes, le portefeuille poursuivant sa surperformance suite à son repositionnement de manière prudente début juillet.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2022, le fonds a réalisé une performance de -12,50% contre -11,30% pour le fonds maître sur 12 mois, contre -9,58% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les critères suivants :

3 piliers	17 critères dont :
Environnement	Emissions de gaz à effet de serre, scope 1, 2 et 3
	Part d'énergie renouvelable
	Gestion de l'eau
	Emissions de déchets et déchets dangereux
Social	Politique de biodiversité
	Taux de rotation des employés
	Formation des collaborateurs
	Pourcentage de femmes dirigeantes
	Politique ESG publiques
Gouvernance	Gestion des risques sociaux
	Suivi quantitatif de l'écart de rémunération
	Indépendance du conseil d'administration
	Rémunération liée aux objectifs ESG
	Pourcentage de femmes au conseil d'administration

INDICATEURS

Les informations sur chaque critère sont issues des rapports annuels des sociétés et téléchargées via Bloomberg. Les critères sont normalisés pour pouvoir être comparés entre eux. La note globale résulte de l'équipondération par pilier de l'ensemble de ces critères.

APPROCHE ESG : Approche Best in Class

Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers. Pour être éligible à l'investissement, une société doit figurer parmi les 80% les mieux notées de chaque secteur (11 secteurs identifiés). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

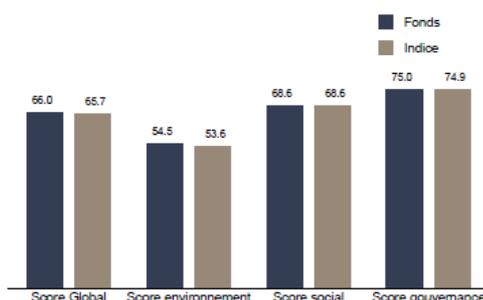
INDICE DE REFERENCE

CAC 40 (dividendes réinvestis)

Score ESG

	Score	Couverture
Fonds	66.0	99.79%
Indice	65.7	100.00%

Score global et critères



Top 10 émetteurs : score ESG

Nom	Poids	Score ESG
L'Oreal	5.81%	80
Schneider Electric Se	5.02%	76
Capgemini Se	1.94%	76
Pernod Ricard Sa	3.15%	75
Totalenergies Se	9.28%	74
Hermes International	4.27%	73
Thales Sa	1.22%	73
Worldline Sa	0.75%	71
Alstom	0.64%	71
Airbus Se	3.99%	69
Total	36.06%	

Exemple de critères d'indicateurs d'impact

	Valeur	Couverture
Environnement	Pourcentage moyen d'énergie renouvelable consommée	28.27% 92.87%
Social	Pourcentage moyen de femmes cadres	22.69% 99.79%
Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	57.63% 99.79%

Couverture par un score ESG

Score ESG Global : Ce score est la somme équipondérées des critères sélectionnés. Pour les secteurs de la finance, télécommunications, technologie et immobilier, on supprime les critères non pertinents d'utilisation de déchets dangereux, rejet des déchets et utilisation de l'eau qui sont non pertinents. Pour les autres secteurs, on conserve les 17 critères. La note finale est comprise entre 0 et 100.

Score Environnement : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Environnement. Il est compris entre 0 et 100.

Score Social : Ce score est la somme des critères correspondants au pilier Social. Il est compris entre 0 et 100.

Score Gouvernance : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Gouvernance. Il est compris entre 0 et 100.

Intensité carbone

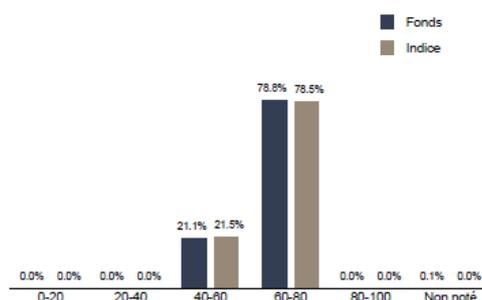
Ce chiffre représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO₂), par million d'euros de chiffre d'affaires. Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit), du Scope 2 (émissions de gaz à effet de serre indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit) et du Scope 3 (autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...)). Ainsi, pour chaque million d'euros de chiffre d'affaires, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO₂.

Intensité carbone

(en tonnes par million d'euros de revenus)

30/09/2022	Fonds	Indice	Relatif
Total	4473	4531	-58

Répartition par score ESG



Top 10 émetteurs : intensité carbone

Nom	Poids CO ₂ émis (t / CA M€)
Airbus Se	3.99% 44264
Credit Agricole Sa	0.89% 26636
Totalenergies Se	9.28% 10245
Arcelormittal	0.77% 9345
Safran Sa	2.23% 9259
Engie	1.58% 5322
Air Liquide Sa	4.65% 5287
Schneider Electric Se	5.02% 5036
Veolia Environnement	0.97% 3766
Unibail Rodamco	0.69% 2461
Total	30.07%

Rapport certifié du commissaire aux comptes



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél.: +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax: +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF ACTIONS FRANCE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2022**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF ACTIONS FRANCE** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 janvier 2023

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI'.

Mohamed BENNANI
Associé

BILAN ACTIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	46 233 488,18	60 804 459,66
OPC MAÎTRE	46 233 488,18	60 804 459,66
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	84 581,00
Liquidités	0,00	84 581,00
TOTAL DE L'ACTIF	46 233 488,18	60 889 040,66

BILAN PASSIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	44 119 624,68	58 707 156,33
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 696 578,93	2 813 840,21
Résultat de l'exercice (a,b)	-656 548,09	-706 882,67
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	46 159 655,52	60 814 113,87
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	59 108,82	74 926,79
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	59 108,82	74 926,79
COMPTES FINANCIERS	14 723,84	0,00
Concours bancaires courants	14 723,84	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	46 233 488,18	60 889 040,66

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	859,53	1 058,66
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	859,53	1 058,66
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-859,53	-1 058,66
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	681 120,55	793 402,85
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-681 980,08	-794 461,51
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	25 431,99	87 578,84
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-656 548,09	-706 882,67

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010607838 - UFF ACTIONS FRANCE C : Taux de frais maximum de 1,25% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts UFF ACTIONS FRANCE C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	60 814 113,87	58 932 796,87
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 521 377,59	6 407 831,27
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 838 506,47	-21 174 342,79
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 866 447,10	3 079 152,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-19 696,01
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-612,00	-600,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-8 521 184,49	14 383 433,75
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 909 438,17	15 430 622,66
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-15 430 622,66	-1 047 188,91
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-681 980,08	-794 461,51
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	46 159 655,52	60 814 113,87

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	59 108,82
TOTAL DES DETTES		59 108,82
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-59 108,82

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part UFF ACTIONS FRANCE C		
Parts souscrites durant l'exercice	36 965,1120	5 521 377,59
Parts rachetées durant l'exercice	-90 708,0999	-13 838 506,47
Solde net des souscriptions/rachats	-53 742,9879	-8 317 128,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	351 811,9061	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part UFF ACTIONS FRANCE C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Parts UFF ACTIONS FRANCE C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	681 120,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			46 233 488,18
	FR0011351659	MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE	46 233 488,18
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			46 233 488,18

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-656 548,09	-706 882,67
Total	-656 548,09	-706 882,67

	30/09/2022	30/09/2021
Parts UFF ACTIONS FRANCE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-656 548,09	-706 882,67
Total	-656 548,09	-706 882,67

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 696 578,93	2 813 840,21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 696 578,93	2 813 840,21

	30/09/2022	30/09/2021
Parts UFF ACTIONS FRANCE C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 696 578,93	2 813 840,21
Total	2 696 578,93	2 813 840,21

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net Global en EUR	83 797 990,85	75 019 461,98	58 932 796,87	60 814 113,87	46 159 655,52
Parts UFF ACTIONS FRANCE C en EUR					
Actif net	82 727 557,73	75 019 461,98	58 932 796,87	60 814 113,87	46 159 655,52
Nombre de titres	558 687,5975	548 505,4271	512 198,0064	405 554,8940	351 811,9061
Valeur liquidative unitaire	148,07	136,77	115,05	149,95	131,20
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	5,94	2,80	2,78	6,93	7,66
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,03	-1,68	-1,53	-1,74	-1,86

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE	EUR	34 709,3048	46 233 488,18	100,16
TOTAL FRANCE			46 233 488,18	100,16
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			46 233 488,18	100,16
TOTAL Organismes de placement collectif			46 233 488,18	100,16
Dettes			-59 108,82	-0,13
Comptes financiers			-14 723,84	-0,03
Actif net			46 159 655,52	100,00

Parts UFF ACTIONS FRANCE C	EUR	351 811,9061	131,20
-----------------------------------	------------	---------------------	---------------

MYRIA Actions Durables France

FONDS COMMUN DE PLACEMENT(FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2022

Myria Asset Management
GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	12
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE	15
Commentaire ISR	24
Rapport certifié du commissaire aux comptes	25

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2022**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Mohamed Bennani

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

CODE ISIN : FR0011351659

CLASSIFICATION : Néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation et/ou distribution

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif de rechercher la performance à long terme sans référence à un indice à travers une exposition orientée au minimum à 60% sur le marché des actions françaises. L'action du gérant vise à réaliser son objectif en sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de Gouvernance, de Responsabilité Sociale et Sociétale, et de respect de l'Environnement.

Bien que nommé « Myria Actions Durables France », le fonds ne bénéficie pas du label ISR

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP est un OPCVM à gestion active (politique de gestion basée sur un « stock picking » intégral, sans aucune contrainte de secteurs autres que géographique) dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice CAC 40® (dividendes réinvestis).

L'indice CAC 40® est un indice actions établi par la société Euronext, exprimé en euros et calculé sur les cours de clôture (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de la cote française libellées en euros. Cet indice est administré par Euronext et est disponible sur le site : www.euronext.com

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés européennes et sera investi au minimum à 75% en titres éligibles.

Les titres seront sélectionnés à la libre appréciation de l'équipe de gestion selon un processus de gestion décrit ci-après.

Myria AM applique une approche séquencée dans la définition de l'univers investissable pour l'ensemble des fonds composant sa gamme Durable. Les fonds concernés étant investis sur des titres de l'Union Européenne et de la Suisse ou dans des compartiments plus restreints de cette zone géographique, l'univers d'investissement initial sur lequel s'appliquent les filtres extra-financiers et financiers est constitué de l'ensemble des valeurs composant l'indice STOXX Europe 600. La sélection de titres est réalisée à partir du processus de gestion suivant :

Critères extra-financiers :

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Fonds est exposé à un large éventail de risques de durabilité qui sont pris en compte par les critères identifiés au sein des

pilliers ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) de la méthodologie de scoring interne développée par Myria AM.

Ainsi, les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

➤ appliquer en amont un filtre d'exclusions sectorielles et normatives à l'ensemble de l'univers d'investissement afin de prendre en compte notre politique d'exclusion relative au charbon (base GCEL) et aux armes controversées (base Norges Bank).

➤ mettre en œuvre un filtre basé sur les convictions ESG

Une note ESG sur 100 est attribuée à chaque émetteur composant l'univers d'investissement. La note ESG est réalisée par un outil interne et propriétaire de notation extra financière développé à partir de données fournies par Bloomberg. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

Les piliers E(nvironnementaux), S(ociétaux et sociaux) et la G(ouvernance des entreprises) pèsent chacun 1/3 de la note ESG globale des émetteurs. A cet égard, Myria AM a préféré ne pas faire de distinction en termes de pondération entre les secteurs compte tenu que son approche est dite « Best-in-Class ». Par définition, cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant d'univers d'investissement.

Ainsi les valeurs sont catégorisées par secteur (suivant les 11 secteurs GICS), puis, au sein de chaque secteur, au moins 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tout moment écartées. La notation s'effectue à partir de 18 critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée
- Indicateurs sociaux : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (proportion de femmes au Comex...), gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Indicateurs de gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, rémunération des membres du CA liée à des objectifs ESG

Par principe, Myria AM se refuse d'investir sur des sociétés dont la note serait inférieure à 30/100. La gestion s'accorde toutefois la possibilité de réintégrer une société exclue par l'application de ces critères extra-financiers en le justifiant (introduction de valeurs en bourse dans le cadre d'un spin off). C'est donc l'approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable qui est appliquée par Myria AM. Les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille. Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance, des actions et parts d'OPC ou des émetteurs non couverts par Bloomberg) ne disposant pas d'un score ESG

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la disponibilité et la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion. Concernant les controverses, il s'agit d'un critère qualitatif et celles-ci sont évaluées en continu au gré des informations qui parviennent publiquement. Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des événements ayant un impact pour les entreprises et seront pris en compte dans l'analyse de la société dès leur officialisation.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet <https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires>

Critères financiers :

Une fois les filtres extra-financiers appliqués sur l'univers d'investissement, un filtre de liquidité est aussi appliqué afin de s'assurer que le portefeuille ne s'expose pas à un risque de manque de liquidité.

A partir de cette étape, sur la base de l'univers investissable, l'équipe de gestion effectue une analyse en s'appuyant sur des critères financiers en deux étapes :

- dans un premier temps, une analyse quantitative des émetteurs des titres de l'univers (actions cotées sur les marchés de l'Union Européenne, ou pays européens membres de l'OCDE) en vue d'apprécier :
 - leurs fondamentaux comme notamment la croissance prospective du chiffre d'affaires et des bénéfices, leur rentabilité et le momentum de révision des estimations de bénéfices par les analystes (hausse, stabilité ou baisse) ;
 - leur valorisation relative au marché et historique ;
 - leur rendement sur dividende.
- dans un second temps, le gestionnaire évalue pour chaque émetteur de titre son potentiel de valorisation, ses perspectives de croissance, les risques attachés à son activité et la qualité de sa communication financière.

L'équipe de gestion apporte une attention particulière à la liquidité des titres en suivant les indicateurs tels que le flottant et les volumes moyens négociés.

La pondération de valeurs dans le portefeuille est déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion, en tenant compte de la composition de l'indicateur de référence sans que celle-ci ne constitue une contrainte.

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu qu'il puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères. Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prendraient en compte lesdits critères. L'alignement du compartiment avec le Règlement Taxonomie n'est ainsi pas calculé.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque actions**

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 110% aux actions. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative.

En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP peut réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut investir sur des valeurs de petite capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

➤ **Risque de perte en capital**

Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

- **Risque de liquidité**
L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- **Risque de couverture**
Il existe un risque que la stratégie de couverture du portefeuille aux différents risques des marchés actions, taux et change auquel est exposé le fonds ne soit pas optimale, entraînant une baisse potentielle de la valeur liquidative du fonds.
- **Risque de surexposition**
Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPC pourra être en situation de surexposition sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.
- **Risque de change**
Étant donné que le FCP peut être exposé indirectement dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en décorrélation des actifs détenus peuvent accentuer ce risque.
- **Risques en matière de durabilité**
Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.
De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

Autres risques accessoires

- **Risque de crédit**
La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.
L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPC susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.
Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baisse, ainsi que la valeur liquidative.

Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8. L'exposition sur les marchés de taux est de 25% au maximum.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions européennes avec un maximum de 110%.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne ou actifs éligibles répondant à cette réglementation. Son exposition aux actions françaises est au moins de 60%.

Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en actions européennes hors Union Européenne (Association Européenne de Libre Echange (« AELE ») + Royaume Uni) en actions, autres titres donnant accès au capital et /ou titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et être libellés en euro, en devise de pays de l'Espace Economique Européen ou en devise de pays européens membres des pays de l'OCDE.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de tous types de taille de sociétés avec une prépondérance des moyennes et grandes capitalisations, soit à

partir de 500 Millions d'euros. L'exposition aux petites capitalisations (inférieure à 500 millions d'euros) sera limitée à 20% du fonds. Ils seront admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Union Européenne ou sur les marchés des pays européens membres de l'OCDE et seront libellés en euro, les autres devises ne représenteront pas plus de 50% de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

L'utilisation de ces instruments a pour unique but de rémunérer les liquidités présentes dans le fonds.

Le FCP pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Union Européenne. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils pourront relever de toutes les notations. Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de pays de l'Espace Economique Européen.

Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation.

Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 5% de son actif net en parts ou actions :

OPCVM de droit français

OPCVM de droit européen

Fonds de fonds

FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français

FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étranger

Le fonds pourra également détenir des OPC gérés par la société de gestion et avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.

Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du FCP ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du Fonds. La part investie dans ces OPC sera analysée en transparence pour identifier la part des investissements portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

➤ **Les instruments dérivés**

Le Fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

Réglementés

Organisés

De gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

Action

Taux

Change

Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage
- Autre nature

Nature des instruments utilisés

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit
- Autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage
- Autres

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment :

- d'exposer le portefeuille aux marchés actions et/ou de taux et/ou de devises,
- de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux et /ou devises en cas de fluctuations subites des marchés.

Dans le cas de l'exposition par dérivés, qui par nature sera utilisée de manière tactique donc temporaire, elle sera limitée à 5% du notionnel du portefeuille et sera analysée en transparence pour identifier le notionnel portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

Ces instruments seront négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré. Ils seront traités avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion et feront l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré. Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises.

➤ **Liquidités**

L'OPCVM pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

➤ **Les dépôts**

L'OPCVM pourra avoir recours à des dépôts dans la gestion de l'allocation d'actif du Fonds, en complément des produits de taux d'intérêt en vue d'assurer la gestion de la trésorerie de l'OPCVM dans la limite de 20% de l'actif net. Il pourra employer jusqu'à 20% de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le

but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

- Nature des opérations
 - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
 - Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

- Nature des interventions
 - Gestion de la trésorerie de l'OPCVM
 - Optimisation des revenus de l'OPCVM

- Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations
 - Obligations
 - Actions
 - Titres de créance négociables
 - Instruments du marché monétaire

- Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net

- Effets de levier éventuels : Néant.

- Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

- Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

CHANGEMENTS INTERVENUS

1er octobre 2021

- Suppression de la classification AMF
- Changement de stratégie d'investissement
- Introduction de commission de surperformance

6 décembre 2021

- Mise à jour des frais courant suite à la clôture de l'exercice de septembre 2021

3 janvier 2022

- Conforme à la réglementation taxonomie

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

3 octobre 2022

- Changement du Commissaire aux comptes Monsieur Fabien Crégut remplacé par Monsieur Mohamed Bennani

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2021.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2021, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2021 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2021 : 1 015 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 721 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 294 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 850 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 165 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion		Actif net	1,25 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	*
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 18.24 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
	La société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0,50 % TTC Obligations : Néant

Commission de surperformance	Actif net	<p>A l'ouverture du nouvel exercice qui aura lieu le 1er octobre 2021, une commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion. La commission de surperformance est basée sur la comparaison sur l'exercice entre la performance de la valeur liquidative de l'OPCVM et la performance de son indice de référence CAC 40 (dividendes nets réinvestis).</p> <p>En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période d'observation de 12 mois, le partage de la partie de la performance de l'OPCVM supérieure à celle de l'indice de référence s'effectuera sur la base de l'actif net de l'exercice à hauteur de 15% pour la société de gestion et 85% pour les porteurs. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.</p> <p>Cette partie variable est comptabilisée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Elle fait l'objet d'une provision, ou le cas échéant d'une reprise de provision en cas de sous-performance de l'OPCVM plafonné à hauteur des dotations, calculée à chaque établissement de la valeur liquidative.</p> <p>Ces frais sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.</p> <p>La période de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance, qui ne peut être inférieure à 12 mois, est l'exercice de l'OPCVM.</p> <p>A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, à chaque nouvelle sous-performance constatée au cours d'un exercice, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans est instaurée, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission et sans nouvelle sous-performance constatée pendant la période d'observation.</p> <p>Après 5 ans sans prélèvement, mais en cas de nouvelle sous-performance au cours de ces 5 ans, c'est cette dernière sous-performance qui devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles, selon les modalités décrites ci-dessus.</p> <p>La commission de surperformance est prélevée annuellement à chaque fin d'exercice.</p> <p>En cas de rachat des parts en circulation ayant servi d'assiette au calcul de la commission de surperformance, la quote-part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées reste acquise à la société de gestion.</p>
------------------------------	-----------	---

(*) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 5% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

(**) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.

Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.

Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.

Zone Groupe 4 : Qatar.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 30/09/2022 est de 1,59%.

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com. L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 110% de l'actif net.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le Conseil de surveillance de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

RÈGLEMENT SFTR

Au cours de l'exercice, le Fonds maître s'est conformé aux règles telles que définies dans le règlement SFTR pour le ré emploi des sommes reçues en collatéral des opérations de cessions temporaires.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« MYRIA ACTIONS DURABLES

FRANCE M »

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM **OCTOBRE 2021 - SEPTEMBRE 2022**

OCTOBRE 2021

Le mois d'octobre a été le théâtre d'un violent rebond des marchés financiers, signe que les opérateurs se sont définitivement accoutumés à la pandémie de Covid-19 et que, désormais, seules les dynamiques macroéconomiques et microéconomiques comptent.

Ainsi, sur le plan macroéconomique, les banquiers centraux ont bien préparé les marchés financiers à un changement de régime des politiques monétaires. En effet, si les inflations publiées de part et d'autre de l'Atlantique sont substantiellement supérieures aux cibles des principales banques centrales, les investisseurs restent persuadés que ces dernières seront très pragmatiques lorsqu'il s'agira de ralentir progressivement le rythme des injections de liquidités déployées depuis 18 mois maintenant, voire qu'elles répondront aux attentes plutôt que de les anticiper. En conséquence, on constate une forte volatilité des niveaux absolus des taux d'intérêts, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis. En Europe notamment, les rendements commencent leur normalisation et redeviennent progressivement positifs sur la plupart des maturités, hormis en Allemagne. Aux Etats-Unis, les rendements se redressent également et le taux à deux ans s'approche du niveau de 0,50%, signe que les marchés financiers ne redoutent plus un éventuel resserrement monétaire. Ailleurs, la banque centrale d'Australie a annoncé ne plus contrôler la partie courte de la courbe, propulsant le taux à deux ans au-dessus de 0,65%. Enfin, la banque centrale du Canada a cessé ses achats d'obligations fédérales et a averti qu'elle pourrait remonter son taux directeur plus tôt que prévu, sans que les marchés d'actions s'en émeuvent outre mesure.

Sur le plan microéconomique, la saison des résultats trimestriels a commencé et vient corroborer les principales dynamiques macroéconomiques. Ainsi, dans ce contexte porteur, votre indice de référence progresse de +5,1% sur le mois, tiré par le secteur des services aux collectivités (+6,6%), de la finance (+6,2%) et de la technologie (+6%). A noter également, une nouvelle série de très bonnes publications des acteurs du luxe à l'instar de LVMH qui progresse de +9,2% sur le mois, de L'Oréal (+10,7%), ou encore d'Hermès (+14,6%) et de Moncler (+17,2%). A contrario, le secteur des services de communications recule à nouveau (-3,3%), pénalisé par la publication de résultats mitigés de Telecom Italia (-9,2%) qui avertit pour la seconde fois en 6 mois.

Au niveau du portefeuille, nous sortons d'Universal Music Group, qui vient tout juste de quitter le giron de Vivendi, dont la cotation aux Pays-Bas n'est pas pertinente avec la gestion d'un fonds France. Néanmoins, nous continuons d'apprécier fortement le secteur de l'industrie musicale, et profitons donc de cette sortie pour nous renforcer au capital de Believe, la licorne française récemment introduite en bourse. Nous faisons par ailleurs un aller-retour sur le Groupe Seb, dont le titre avait été introduit en début de mois pour des raisons de valorisation faible et qui s'envole de plus de 14% suite au relèvement de ses objectifs de croissance lors de la publication de ses résultats du troisième trimestre.

NOVEMBRE 2021

Le mois de novembre aura été très volatil avec deux périodes bien distinctes. La première jusqu'au 25 novembre avec la poursuite du rebond initié au cours du mois d'octobre et des indices qui volaient de record en record. En effet, jusqu'à cette date, les investisseurs avaient pris le parti de penser que l'inflation, même si elle restait élevée, était finalement un signe de vigueur de la reprise économique. Le prix du pétrole commençait d'ailleurs à refluer vers les 80\$ le baril, indiquant que les interventions politiques étaient temporairement suivies d'effets. De plus, la puissance de la reprise était corroborée

par des chiffres d'activité extrêmement encourageants publiés de part et d'autre de l'Atlantique. Notamment, les Etats-Unis affichaient une telle robustesse économique (taux de chômage en amélioration constante, nombre de création d'emploi, résultats des entreprises) que la Réserve fédérale américaine a pu se payer le luxe d'annoncer un ralentissement de son programme d'assouplissement quantitatif et d'en prévoir l'extinction d'ici à la mi-2022, sans faire dérailler pour autant les marchés financiers. Ainsi, jusqu'au 25 novembre, tout était en place pour assister à un rallye de fin d'année qui aurait été le point d'orgue d'une année historique.

La deuxième, moins euphorique, avec la découverte d'un nouveau variant de la Covid-19, le treizième baptisé Omicron qui a remis le feu aux poudres. Entre la préconisation d'une troisième dose de vaccin annoncée le matin même pour l'ensemble des adultes en France, les déclarations contradictoires tantôt rassurantes, tantôt anxiogènes des laboratoires pharmaceutiques Pfizer, BioNtech et Moderna, et les avis tout aussi fluctuants de l'OMS, les marchés européens ont connu leur pire journée de l'année ce vendredi 26 novembre, alors même que la faiblesse des échanges en ce lendemain de Thanksgiving amplifiait l'ampleur de la baisse.

Ainsi, sur le mois, toutes les bourses européennes baissent entre 1,5% et plus de 4%. En toute logique, les secteurs dits défensifs sont à l'honneur avec le secteur de la distribution alimentaire, des télécommunications et de l'immobilier en progression de respectivement +6,5%, +3,5% et +1,3%. A contrario les secteurs des services aux consommateurs, de l'énergie et de la finance baissent fortement, respectivement de -15,5%, -5,7% et -5,5% directement touchés par l'environnement sanitaire à nouveau incertain. A noter également le prix du baril de Brent de la mer du nord qui dévisse sur le mois (-16.4%).

Au niveau du portefeuille, après le parcours pour le moins chaotique de Worldline, nous nous renforçons dans les cours. En effet, même si nous ne nions pas que la concurrence est forte, nous restons persuadés que la cession de la division des terminaux de paiement se fera dans un avenir plus ou moins proche permettant au groupe de reprendre sa stratégie de consolidation de l'industrie du paiement. Par ailleurs, le cœur du métier regorge de potentiel tant au niveau de la croissance que de la rentabilité. Du côté des ventes, nous prenons quelques profits sur Faurecia, juste avant leur deuxième avertissement et l'effondrement du cours.

Enfin, nous prenons aussi quelques profits sur Hermès dont le cours a fortement réagi à la hausse sur des rumeurs, qui se sont avérées justes, d'intégration du prestigieux indice Euro Stoxx 50.

DECEMBRE 2021

Le mois de décembre 2021 s'achève sur une note largement positive puisque la plupart des indices actions des pays développés terminent au plus haut ou à quelques encablures de leur record respectif. Comme à l'accoutumé désormais, les marchés ont fortement rebondi et très rapidement après que les premières études sur le variant Omicron ont démontré que si elle était plus contagieuse, cette version du CoronaVirus était également moins létale que les précédentes. Ainsi, malgré des courbes de contamination à l'allure exponentielle, les hôpitaux, s'ils sont sous tension, ne sont pas submergés par le nombre de patients en réanimation, comme c'était le cas lors du premier confinement en mars 2020. Sur le plan macro-économique, le marché a considéré l'ensemble des statistiques publiées comme de bonnes nouvelles. Ainsi, les chiffres d'inflation américaine culminant à 6,8% en novembre ont été relativisés par un marché de l'emploi extrêmement dynamique et un taux de chômage américain qui se rapproche très rapidement de son niveau pré-Covid 19.

En Europe également, la Banque centrale européenne est parvenue à contenter les marchés en confirmant la fin de son programme d'achat d'actifs d'urgence dû à la pandémie, le PEPP, en mars prochain, tout en mettant en place des mesures de financement adéquates pour les pays les moins bien notés de la Zone euro à partir d'avril.

Le portefeuille a réussi à accompagner la hausse de plus de 6% de son indice de référence sur le mois grâce à son exposition sectorielle bien équilibrée. Sur la construction du portefeuille, nous maintenons ce positionnement avec une légère surpondération de la partie financière du fonds à travers les banques et les services financiers en particulier. Le seul mouvement notable que nous avons fait sur la période est d'initier une position sur le titre Carrefour qui se trouve à un moment particulier de son histoire. Le groupe devrait bénéficier de vents porteurs tant externes (avec une inflation qui si elle reste raisonnable devrait lui permettre de passer des hausses de prix qui pourraient être bénéfiques pour ses marges) et

internes avec l'application d'un plan d'amélioration de la rentabilité de l'activité des hypermarchés en France en particulier.

JANVIER 2022

Le mois de janvier 2022 a été victime du retour de la volatilité, dû une fois encore en grande partie aux chiffres de l'inflation américaine. En effet, alors qu'il y a six mois encore, la hausse de l'inflation était perçue comme temporaire, les dernières publications montrent que les prix à la consommation connaissent une envolée jamais vue depuis 40 ans. Les marchés redoutent désormais que l'économie ne tombe dans un cercle vicieux qui se traduirait par des effets de second tour sur les salaires, ce qui mécaniquement engendrerait de l'inflation. Aussi, lors de sa dernière réunion de politique monétaire, la Réserve fédérale américaine a précisé son action pour 2022. Elle a donc prévenu qu'une normalisation des conditions monétaires était à prévoir, notamment par le biais d'au moins trois hausses de son taux directeur, et ce dès mars prochain. De surcroît, elle a également indiqué que le moment était venu de viser une réduction de la taille de son bilan, au travers d'une action de quantitative tightening (QT). Celle-ci devrait donc débuter avant que le cycle de remontée des taux d'intérêt ne soit achevé, soit également en 2022.

La Banque centrale américaine a une fenêtre de tir idéale en ce début d'année pour reconstituer ses marges de manœuvre. Le chômage est en effet au plus bas, avec un excédent de 3,7 millions d'offres d'emploi par rapport aux chômeurs en recherche active, et la croissance économique devrait être substantiellement au-dessus de son potentiel cette année. Ainsi, la Réserve fédérale a tout le loisir de se concentrer sur la stabilité des prix et de mettre en place des mesures fortes avant les élections de mi-mandat.

Dans ce contexte, les actions ont très mal démarré l'année, avec des disparités sectorielles et géographiques très importantes. Aucune place n'échappe à ce phénomène avec une baisse de 9% du Nasdaq, de 19% pour le bitcoin et de 2,2% pour votre indice. Néanmoins, la forte rotation sectorielle des premières semaines du mois a laissé quelques traces en Europe avec une surperformance notable de l'énergie (+13%) et des financières (banques +7,4% et assurances +5,2%). Sans surprise, la technologie a souffert de prises de bénéfices (-12,7%). Enfin, à l'exception notable des télécoms (+3,8%), les secteurs défensifs finissent tous dans le rouge.

Au niveau du portefeuille, nous arbitrons une partie du conglomerat du luxe LVMH sur un autre géant français du luxe Kering dont la récente baisse offre une opportunité d'achat intéressante. Nous intégrons par ailleurs l'aciériste Arcelor Mittal, leader sur son marché, dont le profil offre une excellente génération de trésorerie et un potentiel de retour à l'actionnaire important. Enfin, nous nous renforçons sur le groupe de services aux collectivités Veolia, qui vient tout juste de finaliser le rachat de son concurrent Suez, ce qui devrait lui permettre d'accroître encore davantage son exposition aux métiers porteur de l'environnement.

Au niveau des ventes, nous sortons totalement d'Elis, dont le potentiel de hausse nous semble épuisé. Nous réduisons par ailleurs notre exposition au titre Alstom et matérialisons quelques gains sur Unibail-Rodamco-Westfield.

FEVRIER 2022

Le mois de février aura été marqué par la transformation en guerre du conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. En effet, en dépit des discussions engagées avec les Etats-Unis et l'UE, la Russie a décidé de concrétiser ses menaces en envahissant l'Ukraine. Cette opération militaire a eu pour conséquence de créer un choc politique et financier mondial, les occidentaux, notamment européens, étant écartelés entre la dénonciation de l'impérialisme russe et leur volonté de préserver leur accès aux matières premières telles que le gaz et le blé. Pour le moment, la solidarité à l'égard de l'Ukraine se traduit par la mise en place de sanctions économiques plus ou moins dures (exclusion de certaines banques russes de Swift, gels des avoirs financiers de personnalités russes, fermeture des espaces aériens...), visant à étrangler la Russie. Sur le plan financier, ces tensions géopolitiques ont largement rebattu les cartes sur les marchés. Alors que depuis le début de l'année, les actions européennes avaient enfin le vent en poupe, le conflit russo-ukrainien a stoppé net leur avancée : en février, l'Eurostoxx 50 recule ainsi de 6%, et le CAC 40 de près de 5%. De plus, après un mois de janvier faste pour les

banques européennes, ce sont sans surprise ces dernières qui ont subi les foudres des opérateurs, compte tenu de leurs expositions à l'est de l'Europe, en perdant près de 12% en février.

Cette guerre a par ailleurs complètement changé les anticipations des investisseurs quant aux actions des banquiers centraux. C'est ainsi qu'en quelques jours, le rendement du 10 ans américain qui avait culminé à 2.045% le 23 février, a reflué violemment pour s'établir autour des 1.827% en fin de mois. Ces mouvements erratiques prouvent que le marché ne croit plus en la possibilité pour les banquiers centraux d'implémenter leur programme de normalisation des taux d'intérêt, tel qu'envisagé il y a quelques semaines, dans le contexte actuel.

Au milieu de ce capharnaüm, on en oublierait presque les publications des résultats annuels des sociétés avec 58% des entreprises du Stoxx 600 qui ont publié et 63% de ces publications qui ont affiché des résultats au-dessus des attentes. Mais le marché a vite détourné son regard pour se focaliser sur la crise Ukrainienne. En conséquence, le tableau des performances en fin de mois fait ressortir des disparités sectorielles importante avec d'un côté une nette sous performance des segments value/cycliques comme la finance (-8.1%) et l'automobile (-4.9%) et de l'autre une nette surperformance des segments plus défensifs comme les services aux collectivités (1.8%) et la santé (+0.5%). Plus largement, sur le mois, l'ensemble des valeurs avec une exposition russe ont sous-performé.

Au niveau du portefeuille, nous sortons totalement de Carrefour dont la prime spéculative sur fond de rapprochement avec Auchan nous semble limitée alors que s'ouvre la campagne des élections présidentielles en France. Nous sortons par ailleurs du métallurgiste Arcelor Mittal et de la banque française Société Générale qui ont une exposition directe à la Russie ou à l'Ukraine. Nous neutralisons en outre, la veille de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, notre exposition au secteur de l'énergie en nous renforçant sur TotalEnergies et sur Eni. Finalement, nous profitons de l'annonce de la cession des terminaux de paiement par Worldline ainsi que de la publication de bons résultats pour nous renforcer sur la société.

MARS 2022

Le mois de mars a été marqué par une actualité intense provoquant de violentes secousses sur l'ensemble des marchés actions et taux. L'évolution de la guerre entre la Russie et l'Ukraine aura bien sûr représenté la plus grande partie des préoccupations des opérateurs. Alors que le Président russe avait parié d'une guerre-éclair, la résistance acharnée des Ukrainiens a invalidé la stratégie du Kremlin, ce qui a entraîné une chute du rouble à des niveaux abyssaux. Ainsi, tout au long du mois, la Russie a été mise au ban des nations et les sanctions économiques prononcées à son égard sont allées crescendo. Néanmoins, la Russie possède une pièce maîtresse sur le front économique dans la partie d'échecs diplomatique qu'elle dispute avec les membres de l'Otan, c'est la dépendance des européens à son gaz, Allemagne en tête.

Ce conflit a déjà entraîné des répercussions très nettes sur l'inflation, avec des niveaux records sur un an publiés en février, que ce soit aux Etats-Unis avec la plus forte hausse depuis 1982 à +7.9% ou encore en Europe à +5.9%. Pourtant, l'issue de la réunion de la Réserve fédérale américaine du 16 mars dernier avait été plutôt bien accueillie. La hausse de 25 bps du taux directeur américain avait été vue comme le signal que la FED restera plutôt accommodante. Mais, les jours suivants la conférence de presse habituelle, les membres du FOMC ont commencé à hausser le ton dans les médias, signalant qu'une ou plusieurs hausses de taux de 50 bps pourraient intervenir lors des prochains comités pour juguler une inflation de plus en plus forte. Conséquence de ces interventions, la courbe des taux américains s'est massivement déformée pour devenir quasiment plate voire inversée. Et le taux de rendement du 2 ans, très dépendant des anticipations du marché a monté dans l'intervalle de plus de 100 bps. Enfin, du côté des pays émergents, les actions chinoises ont commencé par dévisser de plus de 30% avant de se reprendre sous l'action des autorités, gouvernement comme Banque Centrale, qui ont adopté un discours beaucoup plus conciliant vis-à-vis des géants de la technologie cotés sur les marchés étrangers.

Du côté des secteurs, dans un scénario de fortes tensions sur les prix des matières premières, le secteur de la santé (+5,5%) est à l'honneur affichant la meilleure performance, suivi de près par celui de l'énergie (+5%) porté par un prix du baril qui gagne 15% sur le mois. En bas de tableau, on retrouve la consommation discrétionnaire (-6,2%) pénalisée par les chiffres records de l'inflation ainsi que par

la baisse de la confiance des consommateurs. Par ailleurs, on ne compte plus les sociétés américaines ou européennes qui se sont désengagées de la Russie face au conflit. Enfin, la Commission européenne a proposé courant mars son plan « REPowerEU » afin d'abaisser la dépendance de l'Europe à l'énergie russe bien avant 2030.

Au niveau du portefeuille, dans ce contexte très incertain, nous profitons du rebond du marché pour réduire quelques positions. Nous sortons par ailleurs du spécialiste français de la distribution de musique et de l'accompagnement d'artistes, le groupe Believe, qui réalise près de 9% de son chiffre d'affaires en Russie. Nous introduisons en remplacement un major du streaming musical et récemment détaché du géant des médias Vivendi, le groupe UMG. Nous sortons enfin de l'équipementier français Faurecia, qui affiche une valorisation attractive, mais dont les perspectives se sont profondément dégradées depuis le début du conflit en Ukraine.

AVRIL 2022

En avril, les marchés financiers ont été pris en étau par la guerre russe en Ukraine et par le changement des indications prospectives des banquiers centraux. Tout d'abord, sur le front du conflit aux portes de l'Europe, force est de constater que Vladimir Poutine s'est mis la quasi-totalité des nations à dos. Et les chiffres macro-économiques publiés en fin de mois commencent à démontrer l'ampleur des conséquences de cette invasion. Ainsi, si la croissance trimestrielle française est ressortie nulle pour le premier trimestre de l'année, les Etats-Unis ont vu leur Produit Intérieur Brut reculer de 1,4% en rythme annualisé, du fait d'un accroissement du déficit extérieur et d'un écoulement des stocks plus important que prévu, signe que les pénuries ne sont pas en voie de se résorber.

Mais ce sont, sans nul doute, les chiffres de l'inflation qui ont entraîné les conséquences les plus néfastes sur les marchés financiers. Ainsi, aux Etats-Unis, l'inflation publiée s'est affichée à 8,5% sur un an glissant, tandis que l'inflation cœur, c'est-à-dire sans les éléments volatils comme l'énergie et l'alimentation, s'établissait à 6,5%, s'éloignant toujours plus de la cible de la Réserve fédérale américaine. En Europe, la flambée des prix à laquelle on assiste est moindre, puisque l'inflation publiée et l'inflation cœur sont ressorties respectivement à 7,5% et 3,5%, bénéficiant des différentes mesures gouvernementales et autres boucliers tarifaires.

Du fait des niveaux d'inflation, les discours des banquiers centraux ont mis énormément de pression sur les marchés. Ainsi, alors que la Réserve fédérale américaine avait depuis des années accoutumé les marchés à des hausses de taux de 25 bps, ce sont désormais des hausses de 50 voire 75 bps qui sont évoquées par Jérôme Powell et les gouverneurs des banques régionales. En Europe, Christine Lagarde, elle aussi, a dû infléchir son discours et n'hésite plus à parler de sortir de la politique de taux négatifs mise en place par son prédécesseur. Par conséquent, le mois écoulé a été globalement dramatique pour les valeurs technologiques (le Nasdaq a perdu plus de 13% en avril, sa pire performance mensuelle depuis octobre 2008), pénalisées par la normalisation des taux d'intérêt et par l'appréciation des résultats du premier trimestre. Néanmoins, les performances réalisées par les grands indices boursiers sont plus contrastées. En effet, si l'ensemble des valeurs américaines perd près de 9% en dollar, les marchés européens ne perdent que 2% sur le mois. Dans le même temps, l'avance des Etats-Unis dans la course à la normalisation des taux pour combattre l'inflation propulse le dollar à des sommets, le billet vert s'appréciant de quelque 5% sur le mois face à l'euro. Rappelons enfin, que la Chine continue sa politique « 0 covid », au grand dam des économistes qui s'inquiètent des conséquences sur la croissance de l'économie mondiale.

Dans ce contexte compliqué, nous observons une rotation sectorielle en faveur des secteurs défensifs et au détriment des secteurs cycliques. Ainsi, la consommation de base (+3.9%), perçu comme un secteur refuge, surperforme. Le secteur de l'énergie (+3,5%) lui continue de profiter de la hausse des prix du pétrole alors que l'OPEP a affirmé qu'elle ne pourra pas compenser l'offre de matières premières russes malgré les efforts pour augmenter la production dans plusieurs pays. Enfin, le secteur des services aux collectivités (+1,9%) profite de l'annonce d'un embargo sur le charbon russe qui a provoqué une hausse du prix du charbon de +26,1% sur le mois. En bas de tableau, on retrouve la technologie (-6,9%), l'immobilier (-5,7%) et la finance (-4,1%) qui plient sous la pression des taux.

Enfin, à ce stade, les publications ont plutôt constitué un motif de satisfaction. Sur le Stoxx 600, 40% des sociétés ont publié leurs chiffres et 66% ont battu les attentes de résultats. Par ailleurs, beaucoup

de sociétés ont confirmé leur capacité à faire passer des hausses de prix, ce qui continue d'alimenter la croissance des BPA attendue, pour 2022, en hausse de +11,6% (vs +9,7% en mars).

MAI 2022

Au cours du mois de mai, les marchés financiers ont une nouvelle fois été victimes d'une grande volatilité, ployant sous l'effet de l'actualité macroéconomique, géopolitique et micro-économique.

Sur le front macro-économique, on retiendra surtout les nombreuses interventions des banquiers centraux qui vont toutes dans le même sens. En Europe, un certain nombre de gouverneurs de la BCE ont pris la parole pour préparer les marchés à une amorce de normalisation des taux d'intérêt beaucoup plus rapide que prévu. En effet, la vigueur de l'inflation pourrait conduire l'institution de Francfort à sortir de la politique de taux négatifs dès juillet prochain. Au Royaume-Uni, la Bank of England, qui a remonté son taux directeur d'un quart de point, a douché les ardeurs des marchés financiers en prévoyant une récession économique en 2023. Enfin aux Etats-Unis, la Réserve fédérale américaine a accéléré le resserrement des conditions monétaires en remontant son taux directeur d'un demi-point, pour la première fois depuis le début du 21ème siècle. Néanmoins, les turbulences causées par ces actions concertées contre l'inflation ont été soudainement calmées par la publication des minutes de la réunion de la FED, le 25 mai, à la veille du week-end de l'Ascension, semblant écarter pour le moment des futures hausses de taux de l'ordre de plus d'un demi-point.

Sur le front géopolitique, plus personne ne croit à une résolution rapide du conflit russo-ukrainien. Ainsi, les européens ont voté à la quasi-unanimité de nouveaux trains de sanctions contre la Russie. Mais c'est également la gestion de la crise sanitaire en Chine, avec une politique Zéro-COVID qui montre ses limites pourtant évidentes, qui a amplifié les mouvements de marché. Néanmoins, le déconfinement de Shanghai prévu le 1er juin a insufflé un certain soulagement, ce qui a permis aux actions chinoises de se reprendre lors de la dernière semaine du mois de mai.

Sur le front micro-économique enfin, les révisions des prévisions des entreprises ont souvent entraîné des conséquences dramatiques notamment sur les valeurs technologiques américaines.

Ainsi, sur le mois, les marchés affichent des performances disparates, selon les zones géographiques et les secteurs. En Europe, l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 mettent fin à une série de 4 mois consécutifs de baisse pour afficher des performances positives, tirées par les secteurs bancaire (+8.4%) et pétrolier (+11.9%). A contrario, outre-Atlantique, le Nasdaq perd à nouveau plus 2%.

Au niveau du fonds, nous nous renforçons sur le géant de l'agroalimentaire Danone, soutenu par un attrait spéculatif sur la rotation de 10% de son portefeuille depuis la présentation de sa journée investisseurs début mars. De plus, la multinationale devrait tirer son épingle du jeu et sortir renforcée de la crise que traverse actuellement les Etats-Unis sur le lait infantile, segment, rappelons-le, très profitable pour le groupe. Nous renforçons par ailleurs notre exposition au pneumaticien Michelin qui a annoncé au cours du mois une division par 4 de son cours de bourse, opération délivrant au marché un fort signal de confiance en l'avenir et donc généralement bien perçu par les investisseurs. Enfin, nous cédon les titres EuroAPI que nous avons reçu en début de mois conséquence de sa scission par le groupe pharmaceutique Sanofi.

JUIN 2022

Décidément, les mois se suivent et se ressemblent et juin n'a pas fait exception à la règle en vigueur depuis le début de l'année. Ainsi, la plupart des marchés financiers, qu'ils soient obligataires, actions ou crypto ont encore amplifié leur correction.

Sur le front macro-économique, les marchés financiers sont passés de la peur de l'inflation à la peur de la récession. Ce glissement sémantique, qui couvait depuis plusieurs mois sous l'effet des pénuries touchant, parmi d'autres, les secteurs technologique, industriel et alimentaire, et du conflit russo-ukrainien, a été provoqué par la hausse surprise de 75 points de base du taux directeur de la Réserve fédérale américaine le 15 juin dernier. Cette mesure inédite depuis plusieurs décennies a jeté un certain froid sur les marchés financiers qui commencent à croire que la banque centrale américaine aura de plus de plus de mal à lutter efficacement contre une inflation en grande partie exogène tout en pilotant un atterrissage en douceur de l'économie. En effet, elle estime désormais à 80% la probabilité d'une récession aux US.

Auparavant, lors de la dernière réunion de la Banque Centrale Européenne, Christine Lagarde avait reconnu travailler sur une première hausse du taux directeur de 0,25% en juillet et envisager jusqu'à 0,50% de remontée en septembre prochain, signe que l'environnement de taux négatif est désormais derrière nous. Depuis lors, les chiffres d'inflation publiés dans la zone euro ne sont pas plus rassurants : plus de 10% en Espagne et presque 6% en France, qui va d'ailleurs débloquer 50 milliards d'euros pour lutter contre le phénomène. Seule l'Allemagne a publié une inflation légèrement moindre que le mois précédent à 7.6%.

Dans cette ambiance morose, les différentes enquêtes de confiance des consommateurs sont toutes orientées à la baisse, certaines reflétant un pessimisme très fort, ce qui n'est pas de bon augure pour la croissance future. En effet, la consommation compte pour près de 70% dans la constitution du PIB des économies développées.

Du côté des marchés actions européens, les performances sont difficiles sur le mois, avec des baisses de l'ordre de 8% pour l'Eurostoxx 50 et le CAC 40. Ainsi, tous les secteurs sont à la peine en juin. En premier lieu, le secteur de l'immobilier (-18.9%), très lourdement impacté par la forte hausse de l'inflation et des taux d'intérêt. Vient ensuite, le secteur des matériaux de base, (-15.9%), lui aussi très pénalisé par un cycle qui se dégrade et des craintes de récession. C'est pourquoi, face aux incertitudes actuelles qui pèsent fortement sur la visibilité du reste de l'année, les secteurs de la consommation de base et de la santé jouent à plein leur rôle défensif affichant des replis modestes respectivement de -1.5% et -2.9% sur le mois.

Au niveau du portefeuille, nous restons finalement assez attentistes sur le mois. Nous réalisons simplement un arbitrage, au sein des pétrolières, du géant des hydrocarbures italien Eni, qui n'avait d'ailleurs pas vraiment sa place dans un fonds France, au profit du géant Français TotalEnergies, qui bénéficie actuellement d'un meilleur momentum.

JUILLET 2022

Le mois de juillet a marqué un coup d'arrêt net à la baisse des marchés financiers, qui ont par conséquent fortement rebondi, certains effaçant même les performances catastrophiques du mois de juin. Pour autant, la volatilité a encore été très élevée, notamment lors de la première quinzaine de juillet.

Sur le front politique, l'Italie est revenue sur le devant de la scène européenne. La coalition de Mario Draghi a en effet volé en éclat sous les coups de boutoir du Mouvement 5 étoiles et le contraignant à présenter sa démission au Président Mattarella. Même si ce dernier l'a refusée, c'est le Parlement qui a eu le dernier mot, les membres ne votant pas la confiance au désormais ancien Premier Ministre italien. De nouvelles élections sont d'ores et déjà programmées le 25 septembre prochain. Au Royaume-Uni également, Boris Johnson a été contraint à la démission, la pression des différentes affaires ayant conduit la plupart de ses ministres à claquer la porte du gouvernement.

Par ailleurs, la pression de Vladimir Poutine sur les pays européens s'est encore accrue via la limitation drastique des exportations de gaz. Pour le moment, le robinet n'est pas tout à fait coupé, le gazoduc Nord Stream 1 fonctionnant à seulement 20% de ses capacités, les Russes prétextant des problèmes de maintenance sur les turbines.

Dans cette ambiance chargée, la réunion de la Banque centrale européenne qui s'est tenue le 21 juillet a permis aux intervenants d'être rassurés sur plusieurs points. Tout d'abord, Mme Lagarde a convaincu sur le nouvel outil anti-fragmentation élaboré par ses services, notamment pour empêcher que les taux de rendement des emprunts d'Etat italien ne dérive trop à la hausse. Ensuite, la sortie de la politique de taux négatif, par la remontée du taux directeur de 50 points de base a finalement contribué à rassurer les marchés sur la volonté de l'institution de Francfort de lutter à la fois contre une inflation désormais galopante sans toutefois trop pénaliser une croissance désormais atone sur le Vieux Continent.

Paradoxalement, ce qui a rassuré les marchés, c'est le fait que les Etats-Unis soient officiellement en récession, alors que la normalisation des taux d'intérêt voulue par la Réserve fédérale américaine est toujours en cours. Les opérateurs misent sur le fait que compte tenu de l'arrêt actuel de l'économie, la Banque centrale n'aura pas besoin d'aller trop loin dans la remontée de son taux directeur et qu'elle pourra même être forcée à entamer un cycle inverse dès l'année prochaine.

Nous avons continué de renforcer l'aspect défensif du portefeuille en attendant que la dégradation économique et que la hausse de l'inflation se stabilisent. Ainsi, nous réduits des positions sur des titres tels que ArcelorMittal, Publicis ou Worldline ou encore les financières, pour renforcer des titres comme Vinci, Air Liquide, Safran, Orange ou Danone. Sur la période, le portefeuille s'est particulièrement bien tenu.

AOÛT 2022

Le mois d'août 2022 s'est distingué par une actualité géopolitique et économique très chargée qui a marqué le retour d'une hausse de la volatilité des marchés financiers. Finalement, ce sont les données macroéconomiques qui ont réellement animé les marchés, alors que la plupart des investisseurs étaient en vacances. Il est vrai que la première quinzaine a été encourageante sur de nombreux indicateurs, notamment aux Etats-Unis. Alors que la première puissance mondiale est officiellement en récession, du fait de deux trimestres consécutifs de croissance négative, l'économie américaine a montré des signes de résilience impressionnants. Ainsi, les créations nettes d'emploi sont ressorties en forte hausse, avec plus d'un demi-million de postes créés au mois de juillet, le taux de chômage s'est affiché à un plus bas historique à 3.5% de la population, et même l'inflation a commencé de décélérer s'affichant à +8.7% en glissement annuel contre +9.1% au mois de juin. En conséquence, les opérateurs ont fait le pari que la Réserve fédérale américaine allait probablement ralentir le rythme de hausses de son taux directeur. Las ! Lors du traditionnel Symposium de Jackson Hole, Jerome Powell, dans sa courte intervention du 26 août, a douché les espoirs des places financières en affirmant que la Banque centrale américaine devrait certainement devenir restrictive dans sa politique monétaire afin de calmer la vigueur de l'inflation. Aussi, depuis lors, les marchés ont entamé un nouveau cycle de baisse violente, précipitant les performances mensuelles en territoire négatif. Enfin, le 31 août, ont été divulgués les chiffres d'inflation dans les pays de la zone euro : si l'inflation française a été moins forte que prévu à 6,5% sur un an, celle de la zone euro dans son ensemble a bondi de plus de 9% sur la même période, ce qui devrait contraindre la Banque centrale européenne à durcir son action et probablement remonter son taux directeur de 50, voire 75 bps lors du Conseil des Gouverneurs de septembre prochain.

En synthèse, les indices européens finissent donc logiquement le mois en berne, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 reculant tous deux de plus de 5%. Outre-Atlantique, le SP500 et le Nasdaq finissent également dans le rouge cédant plus de 4%.

Dans ce contexte, sur le portefeuille, nous avons confirmé notre gestion prudente prévalant depuis la fin du mois de février en continuant d'alléger certaines positions tout en maintenant notre exposition aux secteurs les plus sensibles à la remontée des taux, en particulier l'assurance à travers Axa.

SEPTEMBRE 2022

2022 est décidément une « Annus Horribilis », pour reprendre la célèbre expression de la Reine d'Angleterre, décédée le 8 septembre dernier. Et le mois de septembre ne fait que confirmer cette impression de krach boursier que nous vivons depuis le début de l'année.

Sur le plan politique, ce n'est pas l'accession au trône du Roi Charles III qui a retenu l'attention des intervenants, mais plutôt le remplacement de Boris Johnson par Liz Truss. Cette dernière, afin de contenir l'inflation des prix de l'énergie, a annoncé un plan de mesures fiscales combinant à la fois un prix plafond sur l'énergie et des baisses d'impôts massives, notamment pour les plus riches contribuables, s'élevant au total à 150 milliards de livres sterling financés par la dette. Ainsi, de manière simultanée, les marchés financiers ont défié la nouvelle Première Ministre, précipitant la Livre à un plus bas historique contre le dollar et envoyant le rendement de l'emprunt à 30 ans aux alentours des 5% annuels, forçant la Banque d'Angleterre à remettre au goût du jour les achats d'obligations pour éteindre l'incendie. Ailleurs en Europe, les Italiens ont décidé de confier leur avenir à la coalition des droites extrêmes emmenée par Georgia Meloni, dirigeante du parti postfasciste Fratelli d'Italia. Alors qu'on pouvait redouter un test grandeur nature des nouvelles mesures anti-fragmentation élaborée par la Banque centrale européenne, cette dernière n'a pas eu besoin de les mettre en œuvre pour le moment. Sur le plan macro-économique, ce sont toujours les publications analysées par le prisme de l'inflation constatée et future qui font et défont les marchés. Celle-ci est d'ailleurs toujours en hausse en Europe et a même franchi la barre des 10% en septembre, ce qui devrait contraindre la Banque

centrale européenne à poursuivre son cycle de hausse des taux plus longtemps qu'anticipé. En conséquence, l'évolution des taux et des devises a été particulièrement forte et explique en partie les évolutions boursières du mois. On notera que les taux 10 ans ont gagné 64bps aux Etats-Unis, 129bps au Royaume-Uni et 56bps en Allemagne. Sans surprise donc, les marchés actions ont connu un mois de septembre exécrable, le Stoxx 600 terminant en baisse de -6,6%. Ainsi, les secteurs largement endettés et à durée longue ont été significativement impactés par la hausse des taux, en témoigne les performances désastreuses de l'Immobilier (-17.3%), des services de communication (-11.0%) et des services aux collectivités (-9.1%). Au niveau du portefeuille, face à cette volatilité accrue, nous sommes restés plutôt attentistes, le portefeuille poursuivant sa surperformance suite à son repositionnement de manière prudente début juillet.

Les principaux mouvements sur la période

Principaux mouvements de MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE

Achats		
Date	Nom	Montant en €
08/03/2022	IT0003132476/ENI SPA	3 143 460.67
03/02/2022	FR0000130577/PUBLICIS GROUPE SA	1 900 187.27
03/02/2022	FR0000133308/ORANGE	1 895 473.53
24/01/2022	FR0000121485/KERING	1 874 067.51
08/03/2022	LU1598757687/ARCELORMITTAL	1 614 800.30
03/01/2022	LU1598757687/ARCELORMITTAL	1 580 804.83
06/12/2021	FR0000120172/CARREFOUR	1 298 916.09
09/06/2022	FR0000120271/TOTALENERGIES SE	1 129 079.51
22/03/2022	NL00150001Y2/UNIVERSAL MUSIC	1 032 646.58
06/07/2022	FR0000120172/CARREFOUR	1 018 002.83
29/06/2022	FR0000120271/TOTALENERGIES SE	921 777.36

Ventes		
Date	Nom	Montant en €
08/03/2022	FR0000120271/TOTALENERGIES SE	2 568 791.60
01/10/2021	FR0000130452/EIFFAGE	1 481 962.12
15/10/2021	NL00150001Y2/UNIVERSAL MUSIC	1 469 303.01
18/02/2022	FR0000120172/CARREFOUR	1 373 725.07
22/02/2022	LU1598757687/ARCELORMITTAL	1 339 211.56
03/02/2022	NL0006294274/EURONEXT NV - W/I	1 309 414.61
06/12/2021	FR0000131104/BNP PARIBAS	1 270 840.21
27/10/2021	FR0000121709/SEB	1 057 493.90
06/07/2022	FR0011981968/WORLDFLINE - W/I	947 435.34

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2022, le fonds a réalisé une performance de -11,30% sur 12 mois contre -9,58% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les critères suivants :

3 piliers	17 critères dont :
Environnement	Emissions de gaz à effet de serre, scope 1, 2 et 3
	Part d'énergie renouvelable
	Gestion de l'eau
	Emissions de déchets et déchets dangereux
Social	Politique de biodiversité
	Taux de rotation des employés
	Formation des collaborateurs
	Pourcentage de femmes dirigeantes
	Politique ESG publiques
Gouvernance	Gestion des risques sociaux
	Suivi quantitatif de l'écart de rémunération
	Indépendance du conseil d'administration
	Rémunération liée aux objectifs ESG
	Pourcentage de femmes au conseil d'administration

INDICATEURS

Les informations sur chaque critère sont issues des rapports annuels des sociétés et téléchargées via Bloomberg. Les critères sont normalisés pour pouvoir être comparés entre eux. La note globale résulte de l'équipondération par pilier de l'ensemble de ces critères.

APPROCHE ESG : Approche Best in Class

Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers. Pour être éligible à l'investissement, une société doit figurer parmi les 80% les mieux notées de chaque secteur (11 secteurs identifiés). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

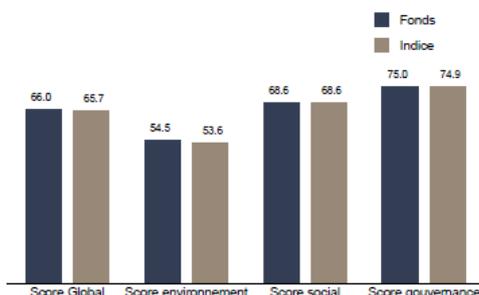
INDICE DE REFERENCE

CAC 40 (dividendes réinvestis)

Score ESG

	Score	Couverture
Fonds	66.0	99.79%
Indice	65.7	100.00%

Score global et critères



Top 10 émetteurs : score ESG

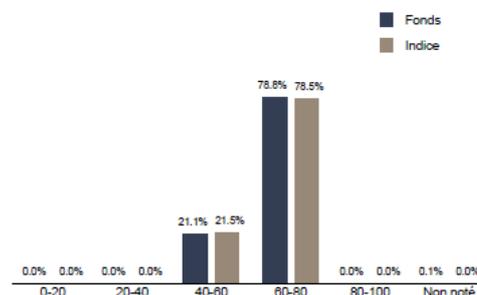
Nom	Poids	Score ESG
L'Oreal	5.81%	80
Schneider Electric Se	5.02%	76
Capgemini Se	1.94%	76
Pernod Ricard Sa	3.15%	75
Totalenergies Se	9.28%	74
Hermes International	4.27%	73
Thales Sa	1.22%	73
Worldline Sa	0.75%	71
Alstom	0.64%	71
Airbus Se	3.99%	69
Total	36.06%	

Intensité carbone

(en tonnes par million d'euros de revenus)

30/09/2022	Fonds	Indice	Relatif
Total	4473	4531	-58

Répartition par score ESG



Top 10 émetteurs : intensité carbone

Nom	Poids CO2 émis (t / CA M€)
Airbus Se	3.99%
Credit Agricole Sa	0.89%
Totalenergies Se	9.28%
Arcelormittal	0.77%
Safran Sa	2.23%
Engie	1.58%
Air Liquide Sa	4.65%
Schneider Electric Se	5.02%
Veolia Environnement	0.97%
Unibail Rodamco	0.69%
Total	30.07%

Exemple de critères d'indicateurs d'impact

	Valeur	Couverture
Environnement	Pourcentage moyen d'énergie renouvelable consommée	28.27%
Social	Pourcentage moyen de femmes cadres	22.69%
Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	57.63%

Couverture par un score ESG

Score ESG Global : Ce score est la somme équipondérées des critères sélectionnés. Pour les secteurs de la finance, télécommunications, technologie et immobilier, on supprime les critères non pertinents d'utilisation de déchets dangereux, rejet des déchets et utilisation de l'eau qui sont non pertinents. Pour les autres secteurs, on conserve les 17 critères. La note finale est comprise entre 0 et 100.

Score Environnement : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Environnement. Il est compris entre 0 et 100.

Score Social : Ce score est la somme des critères correspondants au pilier Social. Il est compris entre 0 et 100.

Score Gouvernance : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Gouvernance. Il est compris entre 0 et 100.

Intensité carbone

Ce chiffre représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO2), par million d'euros de chiffre d'affaires. Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit), du Scope 2 (émissions de gaz à effet de serre indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit) et du Scope 3 (autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...)). Ainsi, pour chaque million d'euros de chiffre d'affaires, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO2.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél.: +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax: +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

MYRIA ACTIONS DURABLE FRANCE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2022**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **MYRIA ACTIONS DURABLE France** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 janvier 2023

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI', written over a horizontal line.

Mohamed BENNANI
Associé

BILAN ACTIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	156 602 498,89	193 942 611,16
Actions et valeurs assimilées	156 435 720,07	193 773 235,16
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	156 435 720,07	193 773 235,16
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	166 778,82	169 376,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	166 778,82	169 376,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	204 930,00	502 939,20
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	204 930,00	502 939,20
COMPTES FINANCIERS	119 173,77	144 181,23
Liquidités	119 173,77	144 181,23
TOTAL DE L'ACTIF	156 926 602,66	194 589 731,59

BILAN PASSIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	144 834 330,64	182 650 538,21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	9 117 960,32	9 456 895,33
Résultat de l'exercice (a,b)	2 804 966,19	2 277 665,18
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	156 757 257,15	194 385 098,72
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	169 345,51	204 632,87
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	169 345,51	204 632,87
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	156 926 602,66	194 589 731,59

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 889 725,09	4 982 884,19
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	5 148,30
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	4 889 725,09	4 988 032,49
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	270,33
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	8 108,74	14 838,69
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	8 108,74	15 109,02
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	4 881 616,35	4 972 923,47
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 228 691,70	2 516 203,22
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	2 652 924,65	2 456 720,25
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	152 041,54	-179 055,07
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	2 804 966,19	2 277 665,18

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours de clôture des marchés du jour appelé J de calcul de la valeur liquidative, soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

Zone Asie : cours d'ouverture (J)

Zone Europe : cours de clôture (J-1)

Zone Amérique : cours de clôture (J-1)

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées à une moyenne de cours de clôture de la veille du jour de l'évaluation communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

Zone Asie : au cours d'ouverture du jour (J)

Zone Europe : au cours de compensation de (J -1)

Zone Amérique : au cours de compensation de (J -1).

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues. Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Dépôts :

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale, convertie le cas échéant dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation publié par la Banque Centrale Européenne.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion :

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de 1,25% TTC de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	194 385 098,72	187 845 795,26
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	14 838 777,75	7 085 797,95
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-33 610 111,71	-56 080 213,23
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	15 072 287,63	17 184 727,54
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 553 722,41	-5 352 585,40
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-969 174,27	-1 479 213,15
Différences de change	0,00	13,13
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-31 058 823,21	42 724 056,37
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>10 280 385,20</i>	<i>41 339 208,41</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-41 339 208,41</i>	<i>1 384 847,96</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 652 924,65	2 456 720,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	156 757 257,15	194 385 098,72

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 173,77	0,08
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	119 173,77	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	204 930,00
TOTAL DES CRÉANCES		204 930,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	168 455,49
	Frais de gestion variable	890,02
TOTAL DES DETTES		169 345,51
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		35 584,49

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	10 166,0000	14 838 777,75
Parts rachetées durant l'exercice	-21 932,0000	-33 610 111,71
Solde net des souscriptions/rachats	-11 766,0000	-18 771 333,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	117 683,1576	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 227 801,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	890,02
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			166 778,82
Instruments financiers à terme	FR0013300217	MYRIA+RIVER 31 Global Opportunities I	166 778,82
Total des titres du groupe			166 778,82

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	2 804 966,19	2 277 665,18
Total	2 804 966,19	2 277 665,18

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 804 966,19	2 277 665,18
Total	2 804 966,19	2 277 665,18

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	9 117 960,32	9 456 895,33
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	9 117 960,32	9 456 895,33

	30/09/2022	30/09/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	9 117 960,32	9 456 895,33
Total	9 117 960,32	9 456 895,33

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net en EUR	273 438 587,81	249 187 494,52	187 845 795,26	194 385 098,72	156 757 257,15
Nombre de titres	191 656,1576	186 758,1576	165 118,1576	129 449,1576	117 683,1576
Valeur liquidative unitaire	1 426,71	1 334,27	1 137,64	1 501,63	1 332,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	24,70	-196,50	-291,06	73,05	77,47
Capitalisation unitaire sur résultat	18,28	16,39	7,34	17,59	23,83

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	70 370	6 255 189,30	3,99
AIR LIQUIDE	EUR	62 044	7 293 892,64	4,66
ALSTOM	EUR	60 109	1 006 525,21	0,64
AXA	EUR	249 000	5 596 275,00	3,57
BNP PARIBAS	EUR	131 670	5 741 470,35	3,66
BUREAU VERITAS	EUR	42 217	970 146,66	0,62
CAPGEMINI SE	EUR	18 366	3 039 573,00	1,94
CARREFOUR	EUR	59 400	844 371,00	0,53
CHRISTIAN DIOR	EUR	10 161	6 050 875,50	3,86
CREDIT AGRICOLE	EUR	167 310	1 399 380,84	0,89
DANONE	EUR	76 230	3 702 491,10	2,36
DASSAULT SYST.	EUR	53 055	1 895 920,43	1,21
EDENRED	EUR	20 586	974 952,96	0,62
ENGIE	EUR	209 484	2 480 709,53	1,58
ESSILORLUXOTTICA	EUR	39 961	5 608 526,35	3,58
HERMES INTERNATIONAL	EUR	5 501	6 694 717,00	4,28
KERING	EUR	2 810	1 288 525,50	0,82
L'OREAL	EUR	27 573	9 105 983,25	5,81
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	24 750	754 132,50	0,48
LEGRAND SA	EUR	14 953	996 766,98	0,64
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	21 696	13 243 238,40	8,45
MICHELIN (CGDE)	EUR	88 221	2 042 757,26	1,30
ORANGE	EUR	199 297	1 843 098,66	1,18
PERNOD RICARD	EUR	26 136	4 935 783,60	3,15
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	22 770	1 113 453,00	0,71
SAFRAN SA	EUR	37 125	3 490 121,25	2,23
SAINT-GOBAIN	EUR	36 054	1 335 800,70	0,85
SANOFI	EUR	133 749	10 485 921,60	6,69
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	67 238	7 862 811,72	5,02
SOCIETE GENERALE SA	EUR	125 000	2 551 875,00	1,63
SPIE SA	EUR	37 983	819 673,14	0,52
SR TELEPERFORMANCE	EUR	6 129	1 599 056,10	1,02
THALES	EUR	16 988	1 919 644,00	1,22
TOTALENERGIES SE	EUR	297 000	14 337 675,00	9,14
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	25 221	1 081 602,59	0,69
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	77 220	1 522 006,20	0,97
VINCI (EX SGE)	EUR	62 000	5 156 540,00	3,29
VIVENDI	EUR	105 030	837 299,16	0,53
WORLDLINE SA	EUR	28 710	1 167 922,80	0,75
TOTAL FRANCE			149 046 705,28	95,08
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	58 410	1 207 042,65	0,77
TOTAL LUXEMBOURG			1 207 042,65	0,77
PAYS-BAS				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STELLANTIS NV	EUR	262 350	3 219 559,20	2,05
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	46 664	901 828,46	0,58
TOTAL PAYS-BAS			4 121 387,66	2,63
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	63 904	2 060 584,48	1,31
TOTAL SUISSE			2 060 584,48	1,31
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			156 435 720,07	99,79
TOTAL Actions et valeurs assimilées			156 435 720,07	99,79
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MYRIA+RIVER 31 Global Opportunities I	EUR	234	166 778,82	0,11
TOTAL FRANCE			166 778,82	0,11
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			166 778,82	0,11
TOTAL Organismes de placement collectif			166 778,82	0,11
Créances			204 930,00	0,13
Dettes			-169 345,51	-0,11
Comptes financiers			119 173,77	0,08
Actif net			156 757 257,15	100,00

Parts MYRIA ACTIONS DURABLES FRANCE	EUR	117 683,1576	1 332,02	
--	------------	---------------------	-----------------	--